

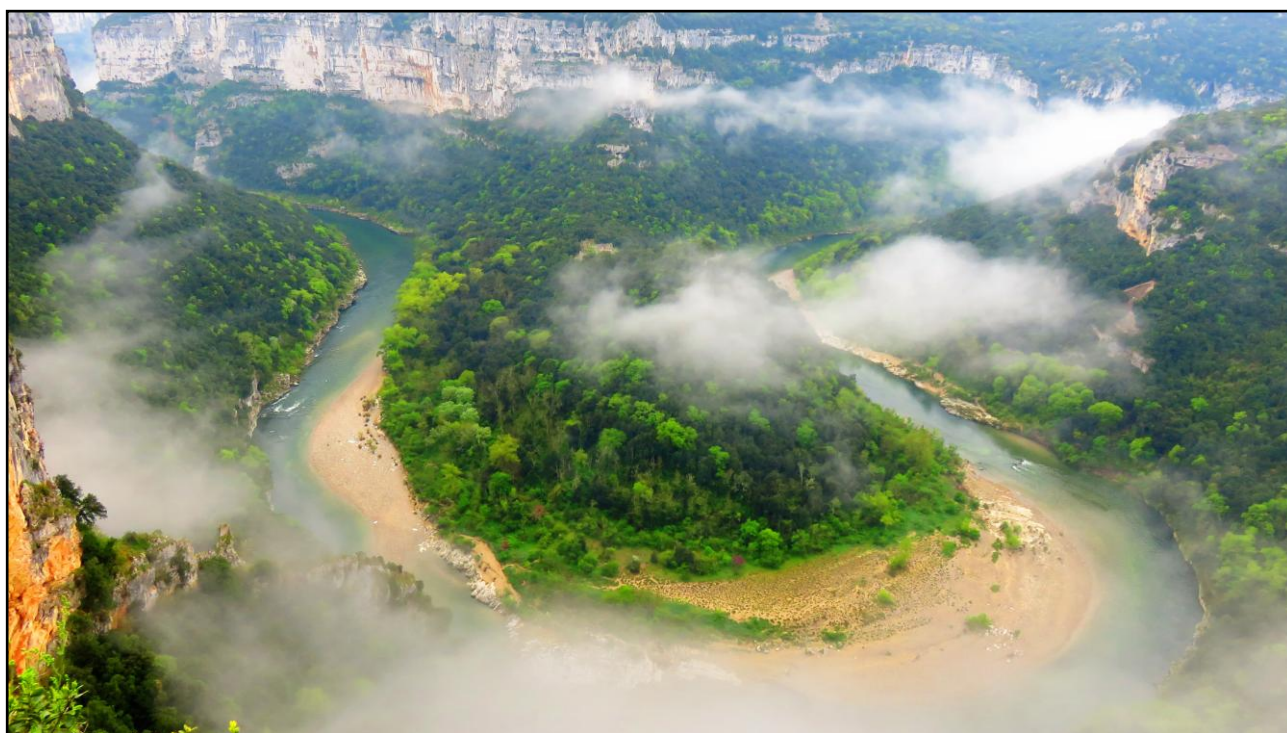


**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITES

Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche

ANNEE 2015



S.G.G.A - Le Village - 07700 Saint Remèze
Tél : 04 75 98 77 31 - Fax : 04 75 98 67 64
www.gorgesdelardeche.fr

Comité consultatif
Privas, le 29 juin 2016

Conservateur
Denis Doublet

Préambule

Conformément à l'article R 332-20 du Code de l'Environnement, le gestionnaire d'une réserve naturelle nationale établit annuellement un rapport d'activités sur les actions conduites au cours de l'année écoulée. Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation devant le Comité Consultatif de la Réserve.

Les actions présentées ci-dessous sont loin d'être exhaustives sur l'activité de l'équipe du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, mais constituent le fondement du travail du gestionnaire.

Ce rapport d'activités s'appuie sur le deuxième Plan de Gestion de la RNNGA (2008-2012), partiellement validé par le Conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA) et la Direction Régionale de l'Environnement (Conseil scientifique du 17 décembre 2007) pour cause de révision du Décret de la réserve naturelle.

Durant ces 5 années ainsi que de 2013 et 2016, dans l'attente du nouveau plan de gestion (2017 – 2026), le SGGA s'est engagé à assurer, sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et de la convention fixant les modalités de gestion de la RNNGA, et après avis du Comité Consultatif, les objectifs prioritaires à long terme, suivants :

- préserver les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;
- accroître la biodiversité du site ;
- améliorer les connaissances ;
- maintenir et/ou restaurer les corridors biologiques favorables aux habitats et espèces présents dans la réserve naturelle (sites Natura 2000, fleuve Rhône, rivière Ardèche, forêts et garrigues gardoises...) ;
- maîtriser la fréquentation touristique et sportive de la réserve naturelle ;
- renaturer le site ;
- assurer la vocation pédagogique et culturelle de la réserve naturelle ;
- renforcer et affirmer le caractère et l'identité " réserve naturelle " ;
- être à l'origine, orienter et favoriser les travaux de recherche scientifique dans la réserve naturelle.

Ce rapport d'activités 2015 est présenté en fonction des objectifs du Plan de Gestion (2008-2012) en cours de renouvellement.

Sommaire

A / Amélioration des connaissances et Recherche :	P. 4
1 - Naturalité et fonctionnalité de la forêt des Gorges de l'Ardèche (ENS- N2000) : « Etude des évolutions de la ripisylve et de l'état sanitaire des peupliers noirs » (SGGA)	
2 - Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales de l'Espace Naturel Sensible (ENS – Le Conseil Départemental de l'Ardèche)* des Gorges de l'Ardèche (SGGA)	
3 – « Inventaire des populations de syrphes et évaluation de l'état de conservation des milieux forestiers et dunaires de l'ENS des Gorges de l'Ardèche – Année1 » (SGGA)	
4 – Evaluation de l'état de conservation des odonates de la réserve naturelle – mise en œuvre du Protocole RhoMeO Odonate (SGGA)	
5 – Mise en œuvre du Programme STOC (Suivi temporel des Oiseaux communs) (SGGA)	
6 - Avifaune rupestre (sur 3 ans) : amélioration des connaissances et veille écologique (Année 2/SGGA)	
7 - Etude parois rocheuses RNNGA-ENS / Amélioration des connaissances-Prospections botaniques 2015 (SGGA)	
8 - Etude du régime alimentaire de la Genette (SGGA –LPO RA)	
9 - « Hydrogéologie souterraine et fréquentation spéléologique » (Année 2 - CDS)	
B / Conservation du patrimoine naturel :	P. 20
1- Aigle de Bonelli et gestion des espèces proies (SGGA – LPO RA)	
2- Vautour Percnoptère (SGGA – LPO RA)	
3- Faucon Pèlerin (SGGA)	
4- Chiroptères (LPO RA – SGGA)	
5- Loutre (SGGA)	
6- Castor (SGGA)	
7- Synthèse du suivi botanique des pelouses psammophiles des Gorges de l'Ardèche (SGGA)	
C / Conservation du patrimoine culturel :	P. 36
1- Maladrerie des Templiers (SGGA)	
2- Surveillance des sites archéologiques et du « petit patrimoine » (SGGA)	
D / Maîtrise de la fréquentation touristique et sportive :	P. 38
1- Maîtrise de la fréquentation touristique : bivouacs (Gaud et Gournier) (SGGA)	
2- Gestion des déchets : bivouacs et Route Touristique des Gorges de l'Ardèche (SGGA)	
3- Stage de labellisation (SGGA)	
4- Renouveau de la Convention Escalade « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDFFME)	
5- Projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDS)	
6 - Sentier de randonnées (SGGA)	
E / Information, Animation et Communication	P. 46
1 Projets et animations pédagogiques (SGGA)	
2- Réseau de médiation des patrimoines de l'Ardèche Méridionale (Musée Orgnac, CERP VPA et PAH)	
3- Information et communication (SGGA)	
4- Publications (SGGA)	
F / Police et surveillance:	P. 50
1- Organisation de tournées régulières de Police - surveillance (gardes RNNGA) et d'opérations inter services (ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie, SGGA)	
G / Fonctionnement :	P. 52
1- Recrutement personnel (SGGA)	
2- Renouveau du Plan de gestion de la RNNGA (SGGA)	

(* : site classé du Pont d'Arc et RNNGA - Site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez)

A / AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET RECHERCHE

1 - Naturalité et fonctionnalité de la forêt des Gorges de l'Ardèche (ENS- N2000)

Etude des évolutions de la ripisylve et de l'état sanitaire des peupliers noirs

Objectifs

Le SGGA a mis en place en 2012 et 2013 le Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF), adapté au contexte méditerranéen. Ce protocole permet de suivre la dynamique forestière dans le temps et dans l'espace et de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation. En 2012 il a été fait le choix de séparer les milieux forestiers de la Réserve Naturelle en deux strates : la ripisylve (forêts en bordures de rivière) et les autres milieux forestiers (déconnectés de l'influence des crues de la rivière). En 2013, seuls les « autres milieux forestiers » ont été étudiés par la mise en place de 268 placettes permanentes de suivi permettant d'évaluer un état initial de ces forêts majoritairement issues de l'exploitation du charbon de bois et laissées en libre évolution depuis la fin de la seconde guerre mondiale.



La ripisylve est à l'interface entre la rivière et la falaise ou les forêts de chênes situées sur les versants. Elle est caractérisée par un gradient d'humidité et de régime de perturbations de la rivière qui permettent de distinguer une ripisylve de bois tendre (essences pionnières sur sol relativement humide fréquemment perturbée par les crues) d'une ripisylve de bois dur (essences post-pionnières sur des sols plus secs moins soumise aux crues). Cette différence est parfois difficilement perceptible dans les gorges de l'Ardèche du fait de la contrainte du relief et des ripisylves situées sur des dalles rocheuses perchées à plusieurs mètres au dessus du niveau de la rivière. Les ripisylves sont des corridors écologiques privilégiés pour le déplacement des espèces végétales et animales. Elles assurent également de nombreux services écosystémiques et sont fortement concernées par les activités touristiques liées à la rivière ce qui en fait des zones à fort enjeux de conservation.

L'étude de la ripisylve répond à des objectifs identiques au suivi des autres milieux forestiers, elle permet également de suivre l'évolution des phénomènes de crues et la fonctionnalité de la rivière qui ont un rôle prépondérant dans le maintien de cette formation forestière. La mise en place du PSDRF sur la ripisylve nécessite une adaptation du protocole originel pour répondre aux contraintes spécifiques des ripisylves des gorges de l'Ardèche, à savoir un milieu fréquemment perturbé par des crues violentes et étroit car fortement contraint par le relief.

Cette étude doit permettre de dresser un état initial de la ripisylve des gorges de l'Ardèche nécessaire à un suivi diachronique pour étudier la dynamique forestière et contribuer à l'évaluation de l'état de conservation.

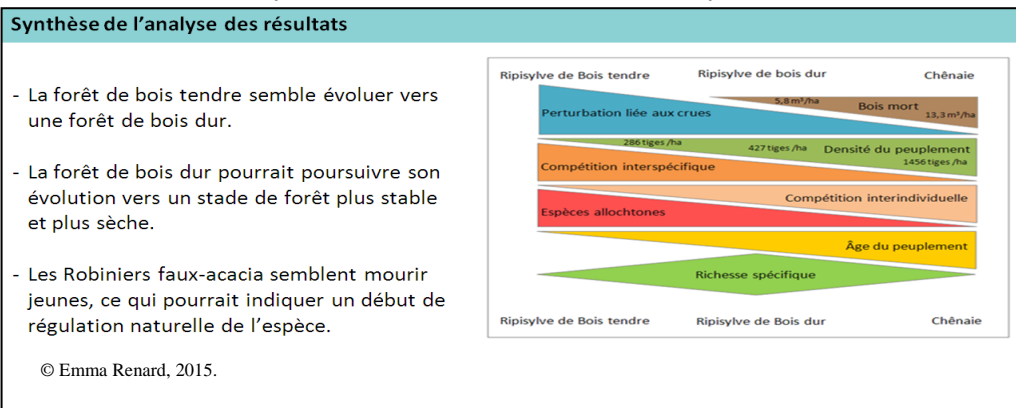
Parallèlement à cette étude, un suivi de l'évolution de l'état sanitaire des peupliers noirs concernés par un programme de conservation des ressources génétiques devait être réalisé. Ce programme coordonné par l'INRA depuis 1991 est basé sur une stratégie de conservation in-situ (préservation et suivi des arbres sur le site) et ex-situ (bouturage multiplication des plants et suivi en pépinière). Un premier suivi sanitaire des peupliers noirs prélevés avait été réalisé en 2006.

Réalisation

Cette étude a été réalisée par Emma Renard, stagiaire en Master 1 Gestion des Habitats et des Bassins Versants à l'Université de Rennes encadrée et accompagnée sur le terrain par le chargé d'étude forêt du SGGA. Cela a nécessité une recherche bibliographique sur les différents inventaires forestiers utilisés pour étudier les ripisylve et une période d'expérimentation où plusieurs méthodologies ont été testées. Le protocole utilisé est une adaptation du module alluvial du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières coordonné par Réserves Naturelles de France.

Le dispositif de suivi s'étend sur les ripisylves de l'Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche (Site classé et Réserve naturelle) et le site Natura 2000 en aval des gorges de l'Ardèche où se trouve la seule forêt alluviale sur le secteur géré par le SGGA. Il est constitué de 37 transects où sont situées 31 placettes permanentes (matérialisées sur le terrain par un piquet de géomètre et des marquages sur les arbres) et 34 placettes temporaires.

Sur les 52 peupliers marqués en 2006, seuls 33 ont été retrouvés, étudiés et où le marquage a été renouvelé (pose de plaquettes métalliques numérotées sur les troncs) : 4 ont été retrouvés morts ou déracinés, 8 n'avaient pas été retrouvés en 2006 et 7 n'ont pas été retrouvés en 2015.



Evaluation

Le peuplement de la forêt de bois tendre est jeune et relativement homogène en termes de hauteur et de diamètre, ce qui est caractéristique d'un milieu soumis aux crues. Le Frêne commun présente la densité la plus élevée dans ce peuplement. Si les conditions actuelles se maintiennent, l'évolution du peuplement vers une forêt mixte plus proche d'un bois dur peut-être envisagé. Pour la forêt de bois dur les hauteurs rarement supérieures à 20 m indiquent un peuplement jeune. Le peuplement est dominé par une frênaie à Orme champêtre et à Robinier faux-acacia, espèces post-pionnières des forêts de bois dur.

Le ratio volume de bois mort/volume total est de 5,1 % ce qui est faible comparé aux 15 % considérés comme indicateur d'une forêt à caractère naturel.

Les espèces allochtones tant herbacées qu'arborées sont présentes sur toutes les placettes inventoriées en forêt de bois tendre où elles représentent 16 % de la régénération ligneuse. Sur la forêt de bois dur elles sont présentes sur 86 % des placettes.

Pour le Peuplier noir, outre le suivi sanitaire, les mesures des arbres ont permis d'évaluer un accroissement moyen des arbres depuis 2006 avec une augmentation moyenne du diamètre de 8,8 cm. Ce suivi a montré qu'il y avait peu de régénération des peupliers noirs où subsistent des individus âgés parfois dépérissants. Ces observations confortent l'objectif de poursuivre l'étude et la protection de cette espèce remarquable, support de nombreux micro-habitats utilisés par des espèces forestières (insectes saproxyliques, oiseaux cavicoles, mammifères arboricoles, etc.).

Cette étude propose aussi une première analyse de l'état de conservation de l'éco-complexe alluvial. Elle montre que la rivière Ardèche a globalement un bon fonctionnement hydrologique. En effet la grande amplitude des débits semble palier à l'impact des ouvrages (seuils, digues, etc.). La gestion des embâcles et donc le flux de matière organique étant le principal point négatif. L'état de conservation de la forêt de bois tendre est très moyen, majoritairement dû à la forte présence d'espèces exogènes. Celui de la forêt de bois dur est correct lié à la structure et composition du bois mort et l'intégrité et la typicité de la composition spécifique bien qu'elle soit concernée par les espèces exogènes mais dans une moindre mesure que la forêt de bois tendre.

Les pressions exercées sur ces milieux forestiers pourraient s'accroître notamment avec l'émergence de la filière bois-énergie qui a déjà généré une importante coupe rase dans la forêt alluviale en aval des Gorges de l'Ardèche. De par l'attrait touristique et économique de la rivière, la ripisylve est soumise à une forte fréquentation ou support d'une activité telle que les activités nautiques et les campings qui peuvent la rendre vulnérable. La préservation de sa fonctionnalité implique donc certaines mesures de gestion en cours ou de nouvelles proposées notamment dans le rapport d'étude.

A l'échelle locale cette étude a mis en évidence l'importance de continuer à suivre la dynamique des espèces allochtones dans les Gorges de l'Ardèche et de continuer à sensibiliser la population locale pour éviter l'introduction de nouvelles espèces exotiques.

Le prochain suivi de la ripisylve programmé en 2025 permettra d'évaluer sa dynamique et son évolution par rapport à cette problématique mais aussi de mieux évaluer les effets de la gestion hydrologique de l'Ardèche et de son bassin versant et des activités économiques qui génèrent une pression non négligeable sur ce milieu.

(* Centre Régional de la Propriété forestière)

Coût total : 10 000 € Conseil Général : 5000 € (50%)
SGGA (DREAL) : 5000 € (50%)

2 – Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales de l'ENS des Gorges de l'Ardèche (SGGA)

Objectifs

« La conservation du patrimoine naturel et naturalité » est un des principaux objectifs prioritaires du 2ème Plan de Gestion de la RNNGA. La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) végétales allochtones des habitats naturels répond en partie à cette problématique.

Dans le cadre de la convention « Ardèche nature » (Département -SGGA), le Conseil départemental de l'Ardèche a souhaité que soit intégré un travail sur les Espèces Exotiques Envahissantes végétales présentes dans l'ENS des gorges de l'Ardèche.

Dans ce cadre et en cohérence avec le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle, le SGGA a mis en place l'inventaire et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes végétales (EEE Végétales) dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche, en 2011 et 2012, afin de programmer des opérations adaptées de lutte et d'éradication des plantes invasives sur ces deux sites. Cette étude, « Espèces Exotiques Envahissantes végétales », a permis de réaliser pour les deux sites (RNNGA et site classé du Pont d'Arc) :

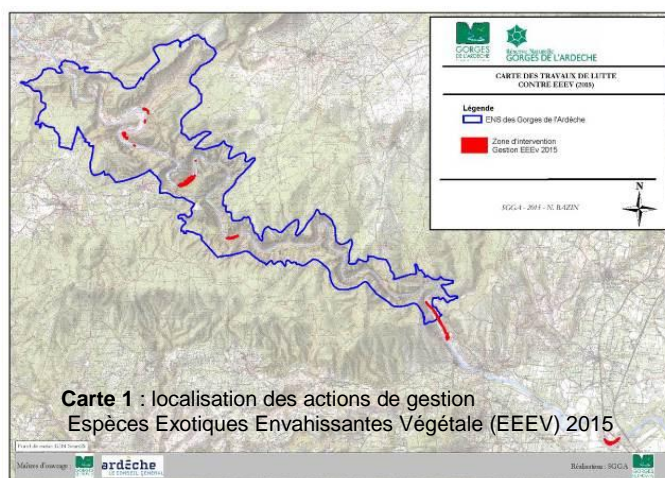
- l'inventaire des plantes invasives : 19 espèces herbacées et ligneuses (sur 47 présentes sur le site),
- la cartographie (SIG Mapinfo) des plantes invasives identifiées,
- l'analyse et le diagnostic des deux sites étudiés,
- l'identification des méthodes de lutte et d'éradication ainsi que l'évaluation de leurs coûts par espèce,
- la définition d'une stratégie : choix des sites et / ou des espèces prioritaires,
- le choix de plusieurs protocoles d'intervention,
- la mise en place d'opérations de lutte et d'éradication,
- la conception d'une plaquette de sensibilisation intitulée « Les Plantes Envahissantes des Gorges de l'Ardèche ... mobilisons-nous ! » à destination des acteurs des espaces verts, de l'horticulture et du tourisme, des collectivités et gestionnaires de milieux naturels.

L'identification des méthodes de lutte et d'éradication des E.E.E. végétales ainsi que la définition d'une stratégie (choix des sites et / ou des espèces prioritaires), ont conduit le SGGA à élaborer, à partir de 2014, un programme de travaux de gestion et de suivi sur le long terme des EEE végétales principalement sur les sites de « la Montagne de sable » et des bivouacs de Gaud et de Gournier. Des interventions ciblées sur des espèces telles que l'Ailante, le Robinier faux-acacia, l'Ambroisie... ont été réalisées par l'association ECATE (Etudes, Conseils, Aides par le Travail dans l'Environnement), au cours de Chantier jeunes « Centre social Quartier Vitalité-Lyon » et de Chantier volontaire à destination du grand public organisé avec l'association « Volontaires pour la Nature » et la société MELVITA, ainsi que par les saisonniers SGGA durant leur présence sur les bivouacs.

Les objectifs pour l'année 2015 étaient de :

- poursuivre le programme des travaux de gestion et de suivi sur le long terme des EEE végétales de la RNNGA (hors ambroisie) engagé par le SGGA en particulier sur les propriétés du CG07 : bivouacs de Gaud et de Gournier,

- intervenir sur les habitats naturels menacés tels que : les pelouses psammophiles des dunes de sables par l'envahissement de deux espèces : Ailante et Robinier pseudo acacia, les bancs de graviers et de sables à *Glacium flavum*, (habitat d'intérêt communautaire) par le développement de la Renouée du Japon, les peupleraies alluviales hygroclines et forêts méditerranéennes de peupliers, ormes et frênes sont proportionnellement les plus touchées par l'ensemble des espèces,



- poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux et communiquer auprès du grand public, en particulier au cours de journées thématiques d'arrachage d'Ambroisie.

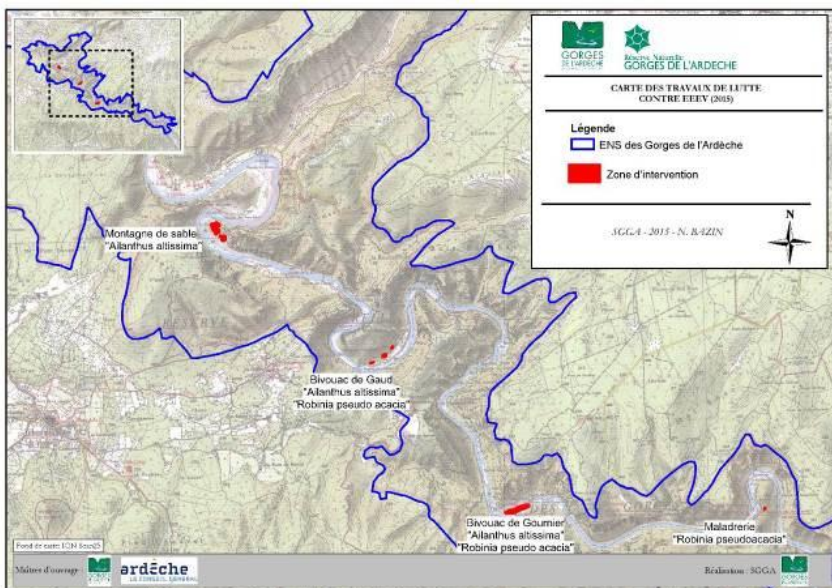
Réalisations

Durant l'année 2015, un peu plus de **830 heures**, sur une surface cumulée d'environ **17 hectares**, ont été consacrées aux actions de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes végétales (carte 1).

Cette pression de lutte ne pourrait avoir lieu sans le concours d'associations d'insertions ou d'éco-volontariat, des chantiers écoles et des « coups de mains » volontaires d'associations locales ou de riverains de l'Ardèche.

1/ Poursuite du programme annuel de lutte contre l'Ailante et le Robinier faux acacia

Plusieurs interventions ont été réalisées en 2015 concernant *Ailanthus altissima* et *Robinia pseudo-acacia*. La principale technique de lutte utilisée pour ces deux espèces est « l'écorçage ». Deux chantiers de deux jours ont été réalisés en 2015 : un « chantier école » avec le CFPPA du Pradel et un chantier « éco-volontaire » avec l'association Volontaire Pour la Nature. Au total, ce sont 310 h de travail et 807 tiges qui ont été traitées sur les secteurs de la Montagne de sable et les bivouacs de Gaud et Gournier (carte 2).

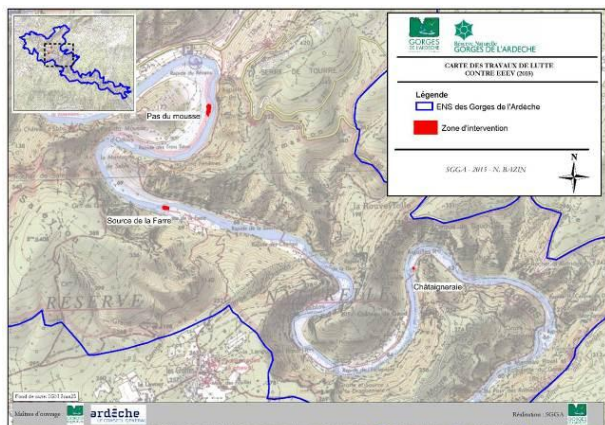


Deux actions ponctuelles ont également été réalisées par les agents du Syndicat au cours du mois d'août et de septembre afin de limiter la repousse de *Robinia pseudo-acacia* sur le bivouac de Gaud et le site de la Maladrerie des templiers.

Carte 2 : localisation des actions de lutte contre *Ailanthus altissima* et *Robinia pseudo-acacia*

2/ Initier des actions de gestion complémentaire sur la Renouée du Japon - Reynoutria japonica

A. Nalin (2012), dans son étude sur les espèces végétales exotiques envahissantes de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et du site classé du Pont d'Arc, fait état d'une population de faible taille et d'installation relativement récente (environ 10 ans). Elle évoque également l'importante dynamique de colonisation amont-aval.



Au vue de la faible implantation de *Reynoutria japonica* et de la colonisation sur le

territoire et du caractère à risque de l'espèce, une intervention rapide est à réaliser afin de tenter de réguler l'espèce ou du moins de stopper son expansion. La topographie accidentée des Gorges limite les possibilités d'intervention dans la RNNGA et sur une partie de la rive droite du site classé, rendant ainsi quasi impossible l'intervention d'engin de chantier et les techniques du concassage-bâchage ou de l'excavation des terres préconisées pour cette espèce.

Pour cette première année d'intervention, il a été décidé de concentrer les efforts sur la partie amont de la RNNGA (carte ci-avant). En effet, ce secteur est le plus impacté par l'espèce et est une voie potentielle de dissémination vers l'aval des Gorges.

L'accessibilité a également été prise en compte dans le choix des secteurs d'intervention. Trois stations ont été retenues : « Pas du mousse », « Source de la Farre » et « Châtaigneraie ». Sur chacune des stations un inventaire du nombre de pied, leurs localisations GPS ainsi que le calcul de la surface d'occupation de l'espèce ont été réalisés puis comparés aux résultats des mêmes mesures prises par A. Nalin en 2011.

A la lecture des résultats on constate que le nombre de pied et la surface n'ont peu ou pas évolué durant les 3 années séparant les inventaires réalisés en 2013. L'évolution sensible observable sur la station du « Pas du mousse » est à interpréter avec précautions.

Pour cette première année d'intervention, la mise en œuvre d'un arrachage manuel systématique avec exportation des rémanents, a été privilégiée et les travaux ont été réalisés durant 5 journées par l'association ECATE (équipe de 7 personnes quotidiennement), répartis sur deux semaines : une début mai et l'autre fin juin début juillet.



Arrachage manuel et exportation des rémanents de *Reynoutria japonica* au « Pas du mousse »

Au cours de ces interventions, un pointage précis (GPS) de chaque pied arraché a été réalisé. Avec pour objectifs en 2016 : la mise en œuvre en 2016 d'un suivi de l'impact de l'action sur une recolonisation « potentielle » des pieds et également l'identification de nouveau foyer de colonisation.

3/ Opération d'arrachage d'Ambrosie

L'Ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*), originaire d'Amérique du Nord, est une espèce considérée comme envahissante à fort risque d'allergie lié à son pollen. Très présente en région Rhône-Alpes, elle est bien implantée dans le sud Ardèche et en particulier sur le territoire des Gorges de l'Ardèche.

« Le statut de cette plante sauvage non cultivée et non protégée relève de textes généraux issus des Codes de la santé publique (CSP), des collectivités territoriales (CGCT) et de l'environnement (CDE).

L'organisation de la lutte contre sa prolifération relève ainsi pour l'essentiel de procédures réglementaires et contractuelles mises en œuvre au niveau local à l'initiative des élus locaux (Régions, Départements, Communes). Sa régulation, enjeux de santé publique, participe à l'évidence d'une politique de proximité et de prévention impliquant une large concertation ». (d'après : <http://www.ambrosie.info>)



Conformément à l'article L.110-2 du Code de l'Environnement qui impose à chacun de veiller et de contribuer à la sauvegarde et à la protection de l'environnement, le SGGA a organisé une journée d'arrachage de l'Ambrosie sur le secteur des Gorges de l'Ardèche, le 8 juillet 2015 et participer ainsi à l'effort collectif et citoyen visant à contenir l'impact de cette espèce.

4 groupes se sont répartis entre Vallon Pont d'Arc et Saint Just d'Ardèche sur des zones identifiées comme étant déjà bien impactées par l'Ambroisie: bivouac de Gaud (commune de Saint Remèze), Sauze (commune de Saint-Martin d'Ardèche), ainsi que les équipes mobilisées sur les campings des Templiers et des Grottes de Saint Marcel. Au final, plusieurs milliers de pieds d'Ambroisie ont été arrachés.

Evaluation

1/ Poursuite du programme annuel de lutte contre l'Ailante et le Robinier faux acacia

Afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion réalisées sur ces espèces 3 indicateurs sont pris en compte :

- le temps passé par an et par site,
- le nombre de tiges écorcées par an et par site,
- un suivi fin sur l'évolution du cortège végétale psammophile des pelouses sur des sites sensibles tels que les pelouses psammophiles de la Montagne / de sable et la dune de Gaud.

Il est plus que hasardeux d'en tirer des conclusions sur des tendances évolutives. En effet, ces chiffres témoignent plus d'un effort consacré à la bonne réalisation des opérations de gestion qu'ils ne sont le reflet de l'évolution possible de l'efficacité des mesures de gestion.

La multiplicité des intervenants (chantier école, chantier éco-volontariat, ...) et des secteurs d'interventions rend complexe et difficile la mise en œuvre d'un suivi harmonisé et fidèle de l'évolution de l'efficacité de ces mesures. Mais à contrario cette multiplicité est garante du maintien de la pression de lutte sur ces espèces car les opérations de gestion sont très chronophages et demandent beaucoup de personnel pour intervenir sur un laps de temps court.

En ce qui concerne le 3^e indicateur, le travail de synthèse réalisé cette année dans le cadre d'un stage de Master d'écologie permet de tirer quelques conclusions.



Un des objectifs de ce stage était de faire le bilan d'un suivi à long terme de la végétation de trois zones de pelouses psammophiles (Montagne de sable, Gaud et Gournier) afin, entre autre, de définir l'efficacité des mesures de gestion mise en œuvre pour leur maintien.

Pour ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes, les résultats obtenus sur *Robinia pseudo-acacia* sont encourageants, les mesures de lutte utilisées doivent cependant être maintenues jusqu'à élimination de l'espèce sur le site de Gaud afin d'enrayer sa colonisation.

Pour *Ailantus altissima*, le mode de gestion ayant changé à partir de 2011, les résultats ne peuvent pour l'instant indiquer son efficacité. La poursuite de la lutte est cependant nécessaire afin de préserver la Montagne de Sable des désagréments causés par l'espèce, qui y est très présente et pourrait rapidement coloniser cette accumulation sableuse considérée comme remarquable. Elles font l'objet d'un Objectif à Long Terme (OLT) du prochain plan de gestion de la Réserve Naturelle (2017-2026).

Site de la Montagne de sable - M. Morverand

2/ Initier des actions de gestion complémentaire sur la Renouée du japon - *Reynoutria japonica*

Un passage préalable à la mi-avril sur chaque station retenue en 2015 sera effectué afin de vérifier et quantifier la dynamique de recolonisation. Pour cela un protocole simple de suivi sera mis en place : il consiste à localiser chaque pied de *Reynoutria japonica* et de mesurer sa dimension selon un axe est/ouest et nord/sud. Il sera aussi noté le nombre de « plantule » réapparue par pied, permettant ainsi d'individualiser chaque pied cartographiquement et par là même de vérifier une colonisation par arrivée extérieure à la station. Mais aussi de quantifier la capacité de recolonisation de chaque pied tant en surface occupée qu'en nombre de « plantule ». L'idéal étant un « épuisement » à court terme de la station.

Vu le caractère colonisateur et pionnier de l'espèce, il est nécessaire de répéter les actions d'arrachage sur les stations pendant deux ou trois années successives afin « d'épuiser » totalement le système racinaire de la plante et espérer une disparition totale.

Toutefois, le temps d'intervention devant être moindre qu'en 2015, des interventions sur d'autre station seront programmées.

3/ Opération d'arrachage d'Ambroisi

De nombreux partenaires ont participé à la journée d'arrachage de l'Ambroisie tels que : l'association les Saint Vadrouilleurs de Saint Just d'Ardèche, l'association de Bidon, l'association l'APSS de Sauze, l'association la Godasse de Larnas, l'association





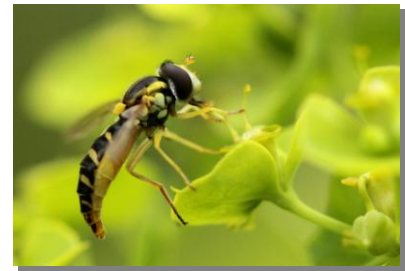
patrimoine de Saint Remèze et les mairies et élus de Saint Martin d'Ardèche, de Saint Just d'Ardèche, Mairie de Saint Marcel d'Ardèche et la Mairie de Vallon Pont d'Arc, PGL, camping des templiers, camping des templiers, camping des grottes et l'observatoire des ambrosies. Plusieurs dizaines de bénévoles se sont mobilisés pour un évènement largement relayé par les médias.

3 – « Inventaire des populations de syrphes et évaluation de l'état de conservation des milieux forestiers et dunaires de l'ENS des Gorges de l'Ardèche – Année 2 » (SGGA)

Objectifs

Les syrphes appartiennent à l'ordre des diptères (comme les taons, les moustiques, les mouches...). Près de 850 espèces de syrphes sont connues en Europe dont un peu plus de 533 en France.

Les différentes espèces de syrphes peuvent fournir des informations sur toutes les strates verticales des milieux, de la zone racinaire des graminées jusqu'à la canopée des arbres dominants en forêt. Il existe des espèces caractéristiques de presque tous les habitats présents en France, excepté les habitats aquatiques des lacs et rivières, les falaises et les grottes.



Ces insectes occupent des niches écologiques très diversifiées à l'état larvaire avec trois groupes trophiques représentés au sein des larves : espèces phytophages, espèces zoophages et espèces saprophages. Cette caractéristique remarquable permet ainsi de "couvrir" trois niveaux fondamentaux des réseaux trophiques d'un écosystème avec un seul "outil taxonomique".

La majorité des espèces peut être aujourd'hui identifiée avec certitude et de nombreuses informations sont disponibles sur les habitats, microhabitats et traits de vie de plus de 95% des espèces françaises de syrphes. Leur codage dans une base de données "Syrph-the-Net" (StN) rend toutes ces informations disponibles et utilisables pour des non spécialistes.

Ainsi, les syrphes peuvent être collectés de manière standardisée et représentative de la syrphidofaune d'une forêt, par exemple, en utilisant des pièges « Malaise ».

La récente constitution d'un groupe de travail inter-réseaux « Syrphes » (Réserves Naturelles de France et la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels) dans le cadre de la commission scientifique de RNF a permis de développer la méthodologie novatrice de « Syrph the Net » (StN) dans toute la France.

Cette méthode scientifique d'évaluation de l'état de conservation des habitats a été testée ces dernières années dans plusieurs espaces naturels protégés, comme les réserves naturelles nationales du lac de Remoray (25) et celle du ravin de Valbois (25).

Le diagnostic de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (deuxième plan de gestion/2008-2012) fait état d'un déficit important de connaissances sur les Invertébrés et aucune étude Syrphes n'a été réalisée à ce jour.

Dans le cadre de la nouvelle convention « Ardèche nature » (CG07-SGGA), le Conseil Général souhaite que soit intégrée au volet « Suivi et amélioration des connaissances », l'étude Syrphes (3 ans), proposée par le SGGA, sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche en cohérence avec le deuxième plan de gestion de la RNNGA (2008 – 2012) et le Docug (Document unique de gestion) du site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la dent de Rez.

En 2015, l'étude « Syrphes : Amélioration des connaissances et évaluation de l'état de conservation » (RNNGA et Site Classé du Pont d'Arc), a pour objectifs de :

- réaliser l'inventaire des syrphes présents sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche (forêt méditerranéenne et pelouses psammophiles,
- dresser l'état des lieux des capacités d'accueil des habitats pour les syrphes,
- de mettre en place, si nécessaire, un suivi reconductible dans le temps,
- d'améliorer les connaissances (régionales et nationales) des syrphes,
- de compléter la cartographie des habitats et des espèces de l'ENS,
- de compléter le diagnostic écologique de la forêt méditerranéenne et des pelouses psammophiles de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- d'évaluer l'intégrité écologique des habitats de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- de contribuer au suivi sur le long terme de l'évolution des habitats de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,

- de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et patrimoniale de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- de favoriser la réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur de la biodiversité.

Réalisation

Suite au travail de préparation de l'année 2014, le dispositif d'inventaire des syrphes a été déployé du 03 mars jusqu'au 16 novembre 2015 sur les secteurs de Gaud et de Gournier. Au total quatre pièges « Malaise » ont été installés (2 sur la dune de Gaud et 2 sur la dune de Gournier). Le piège « Malaise » est un piège passif (donc non attractif), non sélectif et particulièrement efficace dans l'interception des insectes volants comme les adultes des diptères syrphidés. En complément, des prospections à vue ont été réalisées afin de contacter les espèces discrètes et non capturées en piège « Malaise »

L'implantation des pièges a donc été choisie selon les comportements de vol théorique des syrphes (axe de vol en suivant les corridors formés par la lisière forêt/dune) et selon les contraintes d'échantillonnages du protocole (cf localisation ci-dessous).



Carte de localisation des tentes malaise sur la dune de Gournier



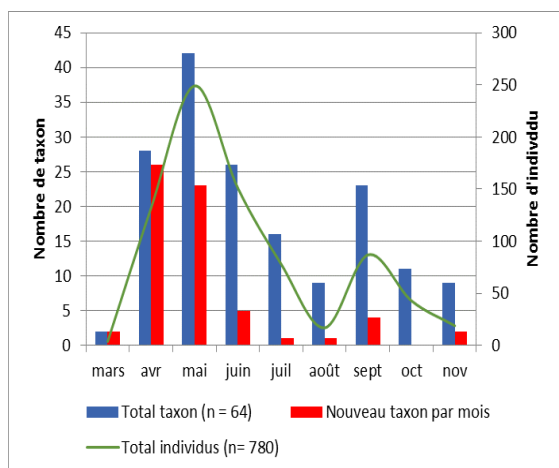
Pose de piège « Malaise » sur la dune de Gaud

Un relevé des pièges a été réalisé en moyenne une fois tous les 15 jours. Les récoltes sont triées en laboratoire, étiquetées selon leur provenance et la date de prélèvement puis stockées dans de l'alcool dénaturé à 70°. Une fois isolés, les syrphes ont été identifiés par deux agents du SGGA formés à cette détermination. Martin C.D. Speight (Dept. of Zoologie, Trinity college, Dublin 2, Irlande) et Bruno Tissot (conservateur de la réserve naturelle nationale du lac de Remoray) ont réalisé la validation et les déterminations complexes comme les *Cheilosia* sp., *Merodon* sp., *Eumerus* sp., ...

Saisi dans SERENA, ce travail a permis d'établir une liste des espèces observées dans la réserve naturelle. Une collection de référence a été constituée et validée par Martin C.D. Speight. Elle est à ce jour stockée en alcool dans les locaux du SGGA.

Résultats :

Au total 780 individus de syrphes ont été capturés durant 259 jours de piégeage. 64 taxons (au genre ou à l'espèce) ont été identifiés (61 en piège « Malaise », 3 en prospection à vue).



Evolution des effectifs et de la diversité des taxons par mois



Scaeva albomaculata, *Sphaerophoria scripta*, *Eumerus* sp., *Myathropa florea* (du haut vers le bas)

	Gaud		Gournier	
	TM01	TM02	TM03	TM04
Nb de taxons contactés uniquement sur une TM	6	6	3	9
Nb de taxons contactés uniquement par sites	15		14	
Nb de taxons contactés sur les deux sites	32			
Nb de taxons total	61			

Evaluation

Selon les experts, la liste des espèces obtenues durant l'année 2015 est suffisamment documentée en ce qui concerne les espèces des milieux ouverts, mais il manque de façon surprenante de nombreuses espèces forestières. Cela pose un problème quant à la mise en œuvre de l'analyse StN.

Martin C.D. Speight, suggère que le SGGA réitère une année de collecte en adaptant notre méthode de capture aux contraintes imposées par l'influence du climat méditerranéen et des forêts de *Quercus* denses. L'absence d'espèces typiques des forêts qui, selon lui, devraient être au rendez-vous l'amène à penser que les syrphes doivent adopter une autre stratégie de déplacement que les classiques couloirs de vol. Il émet l'hypothèse que les individus se dispersent selon les possibilités qu'offre le sous-bois pour se déplacer (tout en restant à l'ombre) et ainsi accéder à des trouées où se développe la strate herbacée fleurie. La même stratégie serait développée pour accéder aux des points d'eau pour boire.

L'effort de collecte (TM et chasse à vue) en 2016 sera concentré sur les espèces forestières avec l'installation des tentes dans le sous-bois et si possible, également à proximité du cours d'eau ou d'un point d'eau. Un effort plus conséquent de chasse à vue, tôt au printemps (février -> avril) lors de la floraison des chênes vert et des premiers arbustes sera également réalisé en 2016.

Coût total 2015 : 5 000 €

Financeurs 2015: DREAL (50%) et Département de l'Ardèche (50%)

4 – Evaluation de l'état de conservation des odonates de la réserve naturelle et mise en œuvre du Protocole RhoMeO Odonate (SGGA)



La Cordulie à corps fin
(*Oxygastra curtisii*)
Photo 1 : J.-L. Dommanget



Le Gomphe de Graslin
Photo 1 : J.-L. Dommanget

Objectifs

Le deuxième plan de gestion de la Réserve Naturelle ainsi que le Document Unique de Gestion du site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez préconisent une amélioration des connaissances afin de mieux connaître les populations d'insectes à fort enjeux par la mise en œuvre de suivis spécifiques.

L'étude d'amélioration des connaissances des populations d'Odonates d'intérêt patrimonial et complément d'inventaires au sein de l'ENS des Gorges de l'Ardèche menée en 2014 a permis d'identifier 33 espèces lors de l'ensemble des prospections, dont la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Gomphus à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*). Huit nouvelles espèces ont pu être mises en évidence notamment la Cordulie splendide (*Macromia splendens*), (espèce patrimoniale, dont la présence plus qu'incertaine en 1998 restait à confirmer). Ces résultats augmentent la connaissance de la diversité odonotologique de l'ENS des Gorges de l'Ardèche.

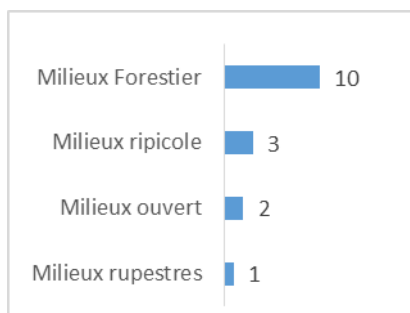
Pour l'année 2015, le SGGA souhaite participer à l'évaluation de l'état de la rivière en utilisant les odonates comme bioindicateurs avec un protocole standardisé comparant un peuplement observé à un peuplement attendu. Cette comparaison permet de montrer le niveau d'altération de la rivière. Une espèce absente permet de formuler des hypothèses quant à l'altération.

Ce travail s'inscrit dans le troisième plan de gestion en cours d'élaboration dont un des Objectifs à Long Terme est de « Participer au maintien et à la restauration des fonctionnalités de la rivière dans les Gorges de l'Ardèche »

Réalisations

Le protocole utilisé prévoit en terme de :

- Périodicité du relevé : tous les 5 ans ou tous les 10 ans (peut être fait plus tôt pour vérifier les résultats d'une action de gestion de la zone humide).
- Plan d'échantillonnage :
 - 1) Définir tous les habitats potentiels (tous les habitats odonatologiques présents) et effectuer une cartographie des surfaces en eau.
 - 2) Vérification de la liste des espèces attendues pour voir la pertinence de calculer l'indicateur RhoMeO.
 - 3) Echantillonnage stratifié couvrant tous les habitats. 3 points d'observation par habitat.



Cette première année de mise en œuvre a permis d'identifier les difficultés de réalisation de ce protocole (contraintes météorologiques et de temps du personnel). Deux campagnes sur quatre de relevés ont été réalisées : la 1^{ère} en juin, la 2^{ème} fin juillet. Malheureusement les passages précoces et tardifs n'ont pas pu être faits faute d'une météo favorable et d'un niveau hydrologique de la rivière trop fluctuant.

17 espèces ont été contactées, parmi elles la découverte d'une nouvelle espèce pour la liste de la réserve : *Ischnura pumilio*.

Evaluation

Afin de mener à bien le travail d'analyse de l'intégrité du peuplement d'odonates en fonction de l'état de conservation de la rivière, il est nécessaire de réitérer les passages de prospection en 2016 et plus particulièrement ceux de mai et septembre.

Financement : fonctionnement courant SGGA

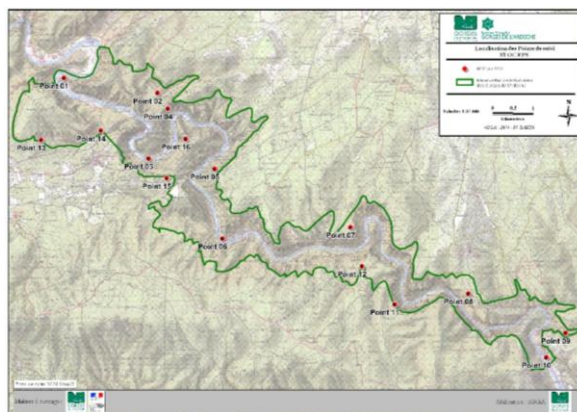
5 - Mise en œuvre du Programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) / (SGGA)

Objectifs

Le Suivi Temporel de Oiseaux Communs (STOC) est un protocole d'évaluation des tendances d'évolution des effectifs des espèces d'oiseaux les plus communes en France. Il est piloté par le Centre de Recherche sur les Populations d'Oiseaux (CRBPO - Muséum National d'Histoire Naturel). La popularité du STOC, et l'engouement pour ces espèces, font qu'il est porté depuis maintenant plus d'une dizaine d'années dans un nombre toujours croissant de réserves naturelles.

Il est conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Il est basé sur des points d'écoute (le STOC-EPS, Echantillonnages Ponctuels Simples).

Le SGGA souhaite par la mise en œuvre de ce protocole, améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces des Gorges de l'Ardèche et renforcer le rôle de « veille environnementale » et la contribution aux observatoires nationaux de la biodiversité que doit avoir une réserve naturelle nationale comme celle Gorges de l'Ardèche.



Carte de localisation des points de suivi STOC EPS

Réalisation

La méthodologie est simple et peu contraignante. Le nombre minimal conseillé d'EPS à mettre en place est de 10, mais un nombre plus important est bien sûr beaucoup plus performant pour obtenir des

résultats locaux sur un plus grand nombre d'espèces. Les EPS sont répartis proportionnellement aux catégories de milieux. Ils peuvent aussi être répartis dans certains milieux particuliers qui intéressent le gestionnaire.

L'observateur effectue deux relevés de 5 minutes exactement (= EPS) chaque printemps, à au moins 4 semaines d'intervalle, avant et après la date charnière du 8 mai. Tous les oiseaux vus et entendus sont notés, et un relevé de l'habitat est également effectué, selon un code utilisé dans d'autres pays européens et adapté pour la France. Les relevés oiseaux et habitat sont réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans la mesure de conditions météorologiques favorables, par le même observateur.

Les données collectées, sont saisies sous le logiciel SERENA et sont transmises ensuite au coordinateur national du réseau RNF qui se charge de la centralisation et du lien avec le CRBPO.

Pour des raisons de logistique, les relevés se font sur deux demi-journées réparties selon les rives droite et gauche.

Les points de suivi ont été répartis en fonction de leur accessibilité, de la représentativité des milieux dominants de la RNNGA et, lorsque cela a été possible, à proximité d'une placette de suivi PSDRF méd. Au total 16 points de suivi ont été positionnés.

Evaluation

Les deux campagnes de relevés se sont déroulées le 21 et 22 avril pour le premier passage. Et le 28 mai et 02 & 03 juin pour le deuxième passage, les conditions météorologiques s'étant dégradées lors de la deuxième demi-journée a dû être reportée la fin du deuxième passage.

Au total 36 espèces ont été contactées en 2015 et 46 en tout depuis le début du suivi en 2014 (cf tableau).

Espèces	2014	2015	Espèces	2014	2015	Liste des espèces contactées en 2014 et 2015
Aigle de Bonelli	x		Loriot d'Europe	x		
Bergeronnette grise	x	x	Martinet à ventre blanc	x	x	
Buse variable		x	Martinet noir	x		
Canard colvert	x		Martin-pêcheur d'Europe	x		
Choucas des tours	x	x	Merle noir	x	x	
Cincla plongeur	x		Mésange à longue queue	x	x	
Corneille noire	x		Mésange bleue	x	x	
Épervier d'Europe	x		Mésange charbonnière	x	x	
Fauvette à tête noire	x	x	Milan noir	x	x	
Fauvette mélanocéphale	x	x	Monticole bleu	x		
Fauvette passerinette	x	x	Pic épeiche		x	
Geai des chênes	x	x	Pic vert	x	x	
Goéland leucophée	x	x	Pigeon colombin	x	x	
Grand corbeau	x	x	Pigeon ramier	x	x	
Grand Cormoran		x	Pinson des arbres	x	x	
Grimpereau des jardins	x	x	Roitelet à triple bandeau	x	x	
Grive draine		x	Rosignol philomèle	x	x	
Grive musicienne	x	x	Rougegorge familier	x	x	
Guêpier d'Europe	x		Rougequeue à front blanc	x	x	
Héron cendré	x	x	Rougequeue noir	x	x	
Hirondelle de fenêtre	x	x	Serin cini		x	
Hirondelle de rochers	x	x	Tourterelle des bois	x	x	
Hirondelle rustique		x	Troglodyte mignon	x	x	

Il est délicat de tirer des analyses et conclusions lors des premières années de suivi. Toutefois on peut constater que le cortège des espèces contactées est cohérent avec ce que l'on pouvait attendre des potentialités des milieux.

Financement : fonctionnement courant SGGA

6 - Avifaune rupestre (sur 3 ans) : amélioration des connaissances et veille écologique (année 2)

Objectifs

Alors que l'Aigle de Bonelli, le Faucon pèlerin, le Grand-Duc d'Europe et le Vautour percnoptère sont désormais bien connus et suivis, d'autres espèces habitant les parois rocheuses de la réserve naturelle méritent que l'on s'intéresse à elles.

Le SGGA, gestionnaire de la RNNGA, souhaite améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces des Gorges en mettant en place une « veille écologique » des espèces peu suivies de l'avifaune rupestre. Cette action, envisagée sur 3 ans, s'inscrit pleinement dans le plan de gestion de la RNNGA avec comme objectifs :

- améliorer la connaissance des espèces d'oiseaux rupestres, en particulier, celles qui font l'objet d'un statut de protection sur l'ensemble de la RNNGA,
- organiser une veille écologique sur le long terme des espèces les plus représentatives du milieu rupestre de la réserve naturelle en tenant compte :
 - . de leur statut de protection et des enjeux qu'elles représentent aux niveaux national, régional et départemental,
 - . des méthodes de suivi adaptées à l'avifaune rupestre,
 - . des contraintes liées au site,
 - . de la fréquentation touristique et de la pratique des sports de nature autorisés sur le site,
 - . de la charge de travail des agents du SGGA,
 - . des moyens humains, techniques et financiers de la structure.

Réalisations

Suite au travail des étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricole Olivier de Serre d'Aubenas, réalisé en janvier 2014, dans le cadre d'exercices de mise en situation et à la demande du SGGA, une réflexion sur la mise en œuvre d'une veille écologique a été initiée en 2015 par les agents du SGGA.

Plusieurs pistes ont été explorées dont la mise en place d'un livret à destination des agents de terrain du syndicat. Ce dernier reprendrait les éléments importants à connaître et observer afin d'optimiser les efforts de prospection et d'observation. Il a également été proposé de réfléchir à la mise en place d'un système de saisie en direct par le biais d'une application smartphone.

Evaluation

Poursuite des réflexions et réalisation du livret pour une mise en œuvre en 2016 ou 2017 selon les solutions retenues.

Financement : fonctionnement courant SGGA

7 Etude parois rocheuses RNNGA-ENS / Amélioration des connaissances- Prospections botaniques 2015 (SGGA- Société Botanique)

Objectifs :

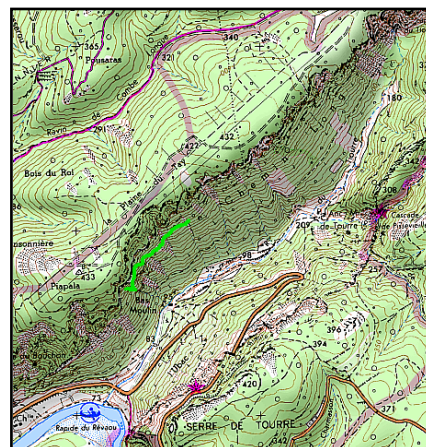
Amélioration des connaissances sur la répartition des espèces patrimoniales au niveau de l'ENS des gorges de l'Ardèche.
Caractériser les associations végétales des pieds de falaises.

Réalisation :

Vallée du Tiourre (17mars 2015) :

2 jours de prospection/relevés sur le site classé du Pont d'Arc, au niveau des pieds de falaises de la vallée du Tiourre.
Lors de cette journée de prospection, la répartition des espèces suivantes a pu être précisée:

- *Hesperislaciniata* (rare en Ardèche, typique des pieds de falaise thermophile)
- *Globularia alypum* (très localisé en Ardèche, typique des



- pieds de falaise peu anthropisés)
- *Clypeola junthlasi* (petite annuelle indiquant une bonne fonctionnalité des pieds de falaises)
- *Sisymbrium irio* (vulnérable/très rare d'après la liste régionale uicn)
- *Erodium malacoides* (vulnérable/très rare d'après la liste régionale uicn)
- *Asplenium petrarcae* (vulnérable/très rare d'après la liste régionale uicn)

2) *Hesperislaciniata/ Globulariaalypum*



3) Zone propice aux espèces citées



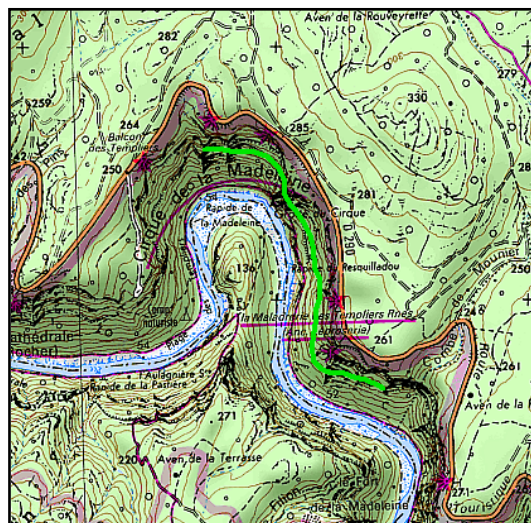
Crédit photo SGGA (O.Peyronel)

Cirque de la madeleine (18 et 27 mars 2015):

2 jours de prospections/relevés au niveau des pieds de falaises du Cirque de la Madeleine.

Lors de ces deux jours de prospections nous avons pu préciser la répartition des espèces suivantes :

- ***Ephedra distachya* (première station dans la RNNGA, en danger critique d'extinction d'après la liste rouge régionale UICN, figure sur l'arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes)**
- *Biscutella cichoriifolia* (Quasi-menacé d'après la liste régionale uicn, figure sur l'arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes)
- *Clypeola junthlasi* (petite annuelle indiquant une bonne fonctionnalité des pieds de falaises)
- *Sisymbrium irio* (vulnérable/très rare d'après la liste régionale uicn)
- *Erodium malacoides* (vulnérable/très rare d'après la liste régionale uicn)
- *Urtica urens* (deuxième station de la RNNGA, typique des pieds de falaises)
- *Parietaria lusitanica* (nouvelle station en plus des 5 autres connues)
- dans la RNNGA, ce sont les seules stations pour la région Rhône-Alpes)



1) Zone prospecté les 18 et 27/03/2015

Crédit photo SGGA (O.Peyronel)



1) *Urticaurens*



2) *Ephedradistachya*



3) *Parietarialusitanica*

Evaluation :

Ces journées de prospections s'organisent en fonction des disponibilités de l'agent référent flore, elles ont servies également de journée de formation en botanique pour les stagiaires en master 2. Il conviendrait, au vue de l'intérêt grandissant pour les milieux rupestres, d'organiser un plan d'échantillonnage pour les années à venir et surtout du temps pour exploiter et mettre au propre les données récoltées.

Chaque sortie en pied de falaise permet de rajouter des espèces intéressantes pour la connaissance de la RNNGA.

De plus, la majorité de ces espèces figure sur la liste d'évaluation de l'intérêt naturaliste d'une falaise en vue d'équipement d'escalade. Ce sujet à lui seul justifierait la mise en place d'un plan d'échantillonnage.

Des relevés phytosociologiques ont été réalisés sur l'ensemble du linéaire des falaises en ciblant les zones de pieds de falaises, la saisie et l'exploitation de ces données se fera en collaboration avec le CBNMC, habitué à la manipulation de ce genre d'information.



Crédit photo SGGA (O.Peyronel)
Paysages pied de falaises

Financement : fonctionnement courant SGGA

8 - Etude du régime alimentaire de la Genette (*Genetta genetta*) (LPO RA / SGGA)

Objectifs

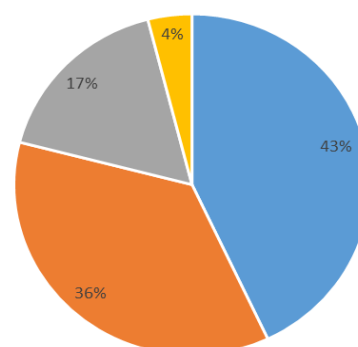
Mieux connaître le régime alimentaire de la Genette, espèce commune sur le secteur avec des effectifs importants sur la RNNGA dans le cadre d'une étude menée par LPO RA avec comme principal objectif la rédaction d'un atlas des mammifères de la région Rhône-Alpes.

Réalisations

Suite à une sollicitation de la LPO RA, qui souhaite relancer pour les années à venir un atlas des mammifères de la région de l'appel à contribution de Christian Riols, spécialiste amateur de la genette en dans la région LR, souhaitant rédiger un article sur le régime alimentaire de l'espèce, les agents du SGGA ont été amenés à collecter, dans le cadre de leur mission de surveillance et de suivi, 10 crottiers de Genette afin d'en déterminer les restes de repas. La détermination a été faite par Christian Riols.

Evaluation

Sur les 10 crottiers identifiés, la majorité des proies consommées sont des arthropodes (43%) et des vertébrés (36%). Les orthoptères et coléoptères constituent les groupes dominant des arthropodes consommés. En ce qui concerne les vertébrés, les oiseaux et les mammifères dominant largement le régime alimentaire de la genette.



■ Arthropode ■ Vertébré ■ Flore ■ Autre

Financement : fonctionnement courant SGGA

8 - « Hydrogéologie souterraine et fréquentation spéléologique » (Année 4 - CDS)

Le territoire de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche se développe entièrement en zone karstique. Les réseaux souterrains y sont nombreux et particulièrement développés. L'importance de l'activité spéléologique a permis d'acquérir une connaissance fine de leur fonctionnement grâce aux explorations, à la documentation et aux différentes études. Grâce à la collaboration entre spéléologues et scientifiques, ce sont environ 500 cavités qui ont été inventoriées et décrites sur le territoire de la Réserve. Ces travaux abordent les champs disciplinaires des géosciences, des sciences du vivant ou de l'archéologie.

Parmi les grands réseaux souterrains des Gorges de l'Ardèche on peut citer : le réseau de Foussoubie qui développe 23 km de galeries entre la Goule et l'Event, illustration parfaite d'un système perte-résurgence, la grotte de Saint Marcel et ses 55 km de galeries étagées qui servent de modèle pour l'installation d'un réseau spéléologique à partir de processus pargénétiques et de creusements per ascensum issus de la crise de salinité messénienne, ou encore le réseau Rochas-Midroï-Guigonne avec ses 8 km de galeries étagées, dont certaines richement concrétionnées.

La richesse de ce patrimoine naturel a contribué à une fréquentation importante des cavités, ce depuis le début des années 1950, posant parfois ponctuellement des problèmes de surfréquentation et de préservation du milieu souterrain.

A la demande du gestionnaire de la RNNGA et en réponse aux objectifs du deuxième plan de gestion, les actions proposées par le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche ont pour objectifs de poursuivre la connaissance et l'étude scientifique du milieu souterrain (particulièrement en ce qui concerne l'hydrologie), mais aussi de mettre en place des actions de conservation des sites et de sensibilisation des pratiquants pour installer des comportements responsables vis-à-vis de ce milieu sensible et ses écosystèmes.

Ces actions s'inscrivent dans un programme d'une durée de cinq années. Elles viennent compléter le travail d'inventaire sur une trentaine de cavités, déjà mis en place par le groupe de travail « Inventaire et gestion des cavités de la RNNGA » initié par le Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche, gestionnaire de la réserve naturelle.

Etude piézométrique

Objectifs

Il s'agit d'enregistrer sur une année les variations piézométriques et de température de plusieurs stations souterraines afin de mieux connaître et identifier les interactions possibles entre la rivière Ardèche et le karst.

Réalisations

En 2015, 10 sondes Reefnet ont été mises en place dans le réseau spéléologique de Saint Marcel qui constitue le réseau spéléologique le plus important et le plus développé des Gorges de l'Ardèche (56 Km).

L'ensemble des sondes ont été relevé entre juillet et septembre 2013 après une année d'enregistrement.

Evaluation

« L'observation des hydrogrammes montrent deux ensembles de drainage avec des fonctionnements bien différenciés.

Le groupe constitué par les pertes de la Cadière, le P80 et la source du Bateau a des variations de niveau d'eau complètement synchrones. Le P70 a un fonctionnement similaire, cependant le point de mesure est un regard sur un siphon



suspendu qui n'est pas en contact permanent avec le drain actif probablement du fait d'un point haut dans la galerie.

Les courbes parfaitement synchrones des pertes de la Cadière et du P80 montrent la complète interconnexion de ces drains. Celle du point de mesure à – 60 m vient également se plaquer de manière identique sur les deux précédentes. Cela met en évidence une boucle de circulation entre les pertes de la Cadière et la résurgence du Bateau au bord de l'Ardèche. L'absence de décalage montre un système de drainage très fonctionnel.

Par les observations qu'elles ramenaient, les explorations réalisées en plongée souterraine avaient fait état de ces relations avec la présence de morceaux de bois, de poissons et surtout l'abondante matière organique rencontrée dans les niveaux de remplissage.

Les plongées réalisées à différentes saisons menées par Jean-Pierre Baudu et ses équipes ont permis d'apporter des éléments de compréhension du fonctionnement de cet hydrosystème. Les écoulements depuis la source de l'Écluse et la grotte du Bateau proviennent d'un mélange des eaux de l'Ardèche à partir des pertes de la Cadière, complétés par l'alimentation de plusieurs drains du système karstique. Au cours des explorations en plongée, il a été régulièrement observé des anguilles, poissons chat, différents amphipodes Gammaridae épigés et d'autres stygobie, de la famille des Niphargidae. À différents endroits, des isopodes de la famille des Asellidae sont également présents.

Au mois de juin, des quantités importantes de larves de crustacés se retrouvent dans les galeries. Ce type d'observations en siphon est unique en France.

Ces observations indiquent une forte probabilité pour que les apports de l'Ardèche soient à même d'installer un écosystème spécifique, interface entre celui de la rivière et de l'aquifère karstique. »

Un écosystème particulier



(d'après : « Programme d'actions 2015. Etude du milieu souterrain de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche - Hydrologie souterraine et fréquentation spéléologique »)

Stage « Environnement et spéléologie »

Objectifs

Les chiroptères sont souvent observés par les spéléologues lors de leurs visites souterraines. L'objectif de cette action est de :

- sensibiliser les spéléologues à la biologie particulière des chauves-souris,
- faire se rencontrer naturalistes, gestionnaires et spéléologues sur les questions de gestion des habitats à chauves-souris,
- faire découvrir le milieu souterrain et la spéléologie aux naturalistes et gestionnaires.

Réalisations

Le 20 décembre 2015, une rencontre Chiroptères et Spéléologie a été organisée par le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche, en partenariat avec le SGGA et la LPO RA, à la base départementale de Salavas.

10 participants de différentes structures (CDS, LPO) ont ainsi échangé sur la biologie des chauves-souris, sur la gestion et la protection de leurs habitats. La notion de dérangement a été discutée ainsi que la gestion des gîtes cavernicoles.

Une visite de l'Aven de la Terrasse a permis aux participants d'observer 7 petits Rhinolophes et 3 grands Rhinolophes.

Evaluation

Le bilan de ce stage est positif avec un bon indice de satisfaction qui permet d'envisager la reconduction de ce type de stage à ouvrir aux guides professionnels.

Ces rencontres favorisent les échanges, une meilleure collaboration et un climat de confiance entre naturalistes et spéléologues. Elles participent fortement à l'amélioration des connaissances et à la protection des chiroptères.

Coût total 2015 : 3 600 €

Financeur 2015: DREAL

B / Conservation du patrimoine naturel

1 – Aigle de Bonelli et gestion des espèces proies (*Aquila fasciata*) (SGGA- LPO)

Objectifs

Les deux couples présents dans les Gorges de l'Ardèche sont totalement dépendants de la population du sud-est de la France, qui n'est que de 32 couples (2014). Il s'agit de l'espèce de rapace la plus menacée en France, les connaissances actuelles sur la dynamique de population, bien qu'insuffisantes, mettent en exergue la grande vulnérabilité de celle-ci.



(C.Photo : D.Lacaze)

L'objectif recherché est le maintien des 2 couples présents dans la Réserve Naturelle et des 8 sites vacants sur le territoire des Gorges de l'Ardèche en assurant un meilleur taux de survie des adultes et des jeunes, en améliorant la quiétude sur leur site de reproduction et en développant les potentialités alimentaires de leur domaine vital. A plus grande échelle (Ardèche méridionale), les efforts de conservation doivent permettre le retour de nouveaux couples sur les sites abandonnés afin de consolider l'ensemble de la population nationale.

En Ardèche, les actions menées en faveur de l'aigle de Bonelli par le SGGA et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA) suivent les orientations du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli (coordination LPO RA), et les actions engagées dans le cadre du Document d'objectifs du site Natura 2000 du Sud de l'Ardèche et de la Dent de Rez (coordination SGGA, depuis 1999) en prolongement des actions réalisées lors du premier plan de gestion de la RNNGA (1999-2003) et proposées dans le deuxième plan de gestion :

- Suivi annuel des couples et des sites (LPO RA/SGGA),
- Suivi de la reproduction (LPO RA/SGGA),
- Bagueage des jeunes (LPO RA/CEEP/SGGA/FFME/CDS),
- Gestion concertée des espèces proies et de leurs habitats (SGGA, Associations de chasse-07 et 30-, LPO RA, ONF07, Association Foncière Pastorale des plateaux de la Dent de Rez),
- Limitation des risques de dérangements par la sensibilisation des pratiquants des sports de nature (Escalade, Spéléologie, randonnée) : intervention auprès des professionnels "labellisés Réserve Naturelle", des étudiants en formation au CREPS et des visiteurs (LPO RA SGGA).

Le suivi réalisé pour tous les sites occupés par un couple d'aigles consiste à s'assurer de la présence des oiseaux sur leur domaine vital tout au long de l'année (SGGA- LPO RA). Il permet donc de connaître

l'occupation des sites, de définir les périodes de disparition et de recrutement d'oiseaux, de récapituler les périodes de présence d'immaturs erratiques et de suivre la reproduction des oiseaux. Des prospections sur des sites abandonnés ou potentiels complètent les données recueillies (LPO RA).

Réalisations

Si le suivi des deux couples d'aigle de Bonelli est réalisé durant toute l'année, c'est plus particulièrement à partir du mois de février et jusqu'à la fin du mois d'août que les agents du SGGA et la LPO RA sont mobilisés. Les données collectées par les observateurs (salariés, bénévoles, stagiaires...) sont :

- quantitatives : nombre de visites par site, temps mensuel d'observation,
- qualitatives : présence/absence d'adultes, de juvéniles de l'année ou d'immaturs et données sur la reproduction.

Le SGGA et le LPO RA, se partagent le suivi des deux couples d'aigles de Bonelli de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, du début de la reproduction jusqu'à l'envol du ou des aiglons :

- le suivi du "couple amont" des gorges de l'Ardèche (couple 15 pour la numérotation nationale) est effectué par le LPO RA, avec un suivi ponctuel du SGGA, depuis 2009.

- le suivi du "couple aval" des Gorges de l'Ardèche (couple 16 pour la numérotation nationale) est effectué par le SGGA, un suivi plus ponctuel étant assuré par le LPO RA.

Suivi 2015 des deux couples d'aigle de Bonelli de la RNNGA

Couple site aval (n°16): **130 heures** dont 68 heures – SGGA et 62 heures LPO RA. Il est à noter que le site 16 a fait l'objet d'un suivi assez constant durant toute la période de reproduction (janvier à juin). Ce suivi représente de 2 à 14 visites par mois et de 1 à 27 heures de présence mensuelle pendant la période de reproduction. Hors période de reproduction le suivi est plus irrégulier avec une reprise en septembre et octobre.

Couple site amont (n°15) : **49 heures** dont 43 heures LPO RA et 6 heures SGGA. Le suivi sur le site 15 s'est déroulé principalement de février à mai 2015. Ce suivi a permis de vérifier la date de la ponte, mais aussi le constater l'échec de la reproduction après éclosion. Il représente de 4 à 10 visites par mois et de 5 à 17 heures/mois de présence durant cette période cruciale. Hors période de reproduction le suivi a été plus régulier mais faible.

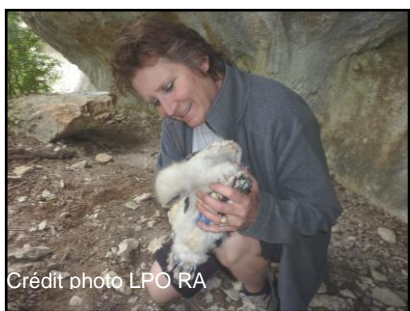
En 2015, la reproduction a été constatée pour 1 seul des deux couples :

- site amont : l'échec de la reproduction après éclosion;
- site aval : éclosion des deux jeunes : entre le 26/03/2015 et le 11/04/2015 ,

Opération de bagage des aiglons

Dans le cadre du programme de baguage national des jeunes aigles de Bonelli, les 2 aiglons du site 16 ont été équipés de bagues (1 bague plastique « Darvic » jaune gravée d'un code alphanumérique noir et 1 bague métallique du Muséum National d'Histoire Naturelle), le 7 mai 2015.

En Ardèche, les deux poussins (1 mâle et 1 femelle) ont été bagués par Michel Mure avec l'assistance de Jean Kanapa et Frédéric Minier (CREPS Rhône-Alpes), l'aide de Florian Veau (LPO 07), Charles Bascle et Elisabeth Ville et Emma (SGGA) et la participation de Raphaël Raymond (ONF30) et Joël Mouraet (élu local). (SGGA : **10 h00** de présence).



Opération « Bonelli et petite faune sauvage : renforcement des populations de lapin de garenne

1/ Suivi lapin de garenne

Des mesures en faveur des espèces proies de l'aigle de Bonelli dont le lapin de garenne, sont menées depuis 2000, dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 du Sud de l'Ardèche et de la Dent de Rez, avec pour principal objectif la reconstitution de plusieurs noyaux de populations suffisamment denses pour qu'ils puissent se développer.

Seize sites aménagés (garences artificielles, culture, gyrobroyage) ont été réalisés en partenariat avec les associations de chasse, l'Office National des Forêts 07, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations Départementales des Chasseurs 07 et 30 sur les zones favorables du territoire de l'aigle de Bonelli.



Credit photo Internet

Afin de mesurer l'efficacité de ces aménagements et lâchers de lapins, il a été décidé, en 2008, d'un commun accord entre les partenaires techniques (SGGA et LPO RA) d'appliquer à partir de 2009 la méthode indirecte (indices de présence) à la place des comptages nocturnes. Depuis 2009, 6 parcours sont suivis (cf. Description tableau 2), tous liés à des renforcements de population de lapins de garenne réalisés entre 2000 et 2008. Cinq concernent des secteurs déjà étudiés depuis le LIFE et un secteur correspond à un nouveau site aménagé où aucun lâcher et ani comptage de lapins n'avaient eu lieu jusqu'en 2008. Il s'agit du secteur 5 "Grange de Meisselle" à Aiguèze. A noter, que ce secteur a été abandonné depuis la saison 2014 suite à la disparition d'indice lapin durant 2 années. Le site aménagé a été démoli en 2014. Étant donné la configuration et la superficie de certains sites, les parcours s'étendent sur une distance de 1,5 à 3,8 km. Le protocole prévoyant une placette tous les 100m, chaque parcours en compte de 15 à 39.

En 2015, cette méthode a été appliquée par le LPO RA sur 5 des 6 secteurs identifiés : Saint-Martin d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche et 2 en forêt domaniale de Bois sauvage.

Les sites de Saint-Remèze, Aiguèze et Bidon ont été suivis par les agents du SGGA.

La participation des agents du SGGA représente **15 heures** de travail (préparation et terrain) et une vingtaine d'heures pour la LPO RA.

2/ Gestion des espèces proies de l'Aigle de Bonelli

Le « Diagnostic du programme de gestion des espèces proies de l'Aigle de Bonelli (2000-2013) » sur l'ensemble des 16 aménagements concernés par ce programme a été réalisé en 2014 -2015 par le chargé d'étude SGGA « Bonelli et petite faune sauvage » (contrat de 6 mois à mi-temps) avec l'appui technique de l'apprenti SGGA. Cette étude a permis d'identifier sur ces 16 sites aménagés, les sites où la réintroduction des lapins de garenne a été un succès, des autres sites où la réintroduction a échoué. Ce diagnostic propose d'identifier les raisons de ces succès et de ces échecs, étayé par une recherche bibliographique et de nombreux échanges avec le technicien petit gibier de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche.

- Organisation d'une journée technique d'échanges sur les sites aménagés en faveur du lapin de garennes en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche (FDC07).



Suite à la finalisation du diagnostic, le SGGA et la FDC07 ont souhaité organiser une journée technique d'échanges afin de valoriser les actions de ces deux structures depuis le début des années 2000, échanger et capitaliser avec les Associations Communales de Chasse Agréées (07) et les Sociétés de Chasse (30) sur les différents retours d'expériences et enfin identifier de manière concertée les actions à mettre en œuvre à l'avenir et les éventuels partenariats.

Cette journée a permis de rassembler une trentaine de personnes, dont : les directeurs et techniciens du SGGA et de la FDC07, un technicien de la FDC30, le coordonateur régional du PNA Bonelli (LPO RA), les représentants des ACCAs et des SCs qui ont participé aux actions avec le SGGA et/ou la FDC07, des éleveurs et propriétaires concernés par ce programme.

Suite à cette journée il a été décidé de poursuivre l'opération Bonelli et petite faune sauvage par un partenariat fort entre le SGGA et la FDC07 afin de mutualiser les moyens et les compétences de chacune de ces structures.

- Poursuite de l'accompagnement de l'ACCA de Bidon

Suite à la rénovation du site aménagé sur la commune de Bidon en 2014, le SGGA a poursuivi l'accompagnement de cette ACCA en étroite collaboration avec la FDC07, les propriétaires et l'éleveur concernés. L'ACCA et la FDC07 ont validé les propositions du diagnostic qui vise à constituer un réseau de garennes à partir de la garenne existante et de l'étendre jusqu'à la limite de la commune de Saint-Remèze afin de faire le lien avec le réseau de garennes réalisés par l'ACCA de Saint-Remèze en partenariat avec la FDC07.



Une dizaine de rencontres avec l'ACCA de Bidon et la FDC07 ont permis de proposer des solutions d'aménagements afin de conforter la population existante de lapins de garenne sur le site de Champ Long (Commune de Bidon). Des travaux ont été réalisés par l'ACCA de Bidon fin 2015 pour réaliser des garennes satellites et reconstituer une garenne principale dans le but d'un lâcher de renfort début 2016.

➤ **Réalisation d'un panneau d'information sur le programme**

Les anciens panneaux d'informations qui équipaient les sites aménagés réalisés dans les années 2000 étant détériorés par le temps voire entièrement détruits, le SGGA a réalisé un nouveau panneau pour informer le grand public sur l'objectif de l'opération et du fonctionnement d'une garenne. Ce panneau équipera les garennes principales de Bidon après la validation de la FDC07.

Plan National d'actions Bonelli

Le Plan National d'Actions en faveur de l'Aigle de Bonelli (PNAAB) prévu sur 10 ans (2014-2023) fait l'état des connaissances acquises sur l'espèce et ses menaces, analyse les lacunes et propose un programme validé par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP), dont les principaux chapitres sont les suivants :

- amélioration des connaissances,
- actions de sauvegarde,
- information et communication.

En Rhône-Alpes, la DREAL RA, le Conseil Régional Rhône-Alpes, les fonds NATURA 2000 (DTT-SGGA) et le Conseil Général du Gard (via le SGGA) cofinancent le PNAAB.

Depuis l'année 2008, le SGGA est identifié au titre de plusieurs réseaux dans le cadre du Plan National d'Actions pour l'Aigle de Bonelli :

- le Réseau des Gestionnaires,
- le Réseau des Opérateurs.

Cette année, le SGGA a participé à plusieurs réunions techniques.

Evaluation

Reproduction

« En France, pour la troisième année consécutive le nombre de jeunes ayant pris leur envol a dépassé les 30 individus (32 en 2013, 38 en 2014 et 2015). En 2015, la productivité nationale est de 1,15 (Nb de jeunes à l'envol/Nb de couple territoriaux contrôlés). La productivité moyenne nationale, depuis le début du baguage (1990-2015) est de 0,94.

En Ardèche, la reproduction 2015 est plutôt faible avec 2 jeunes à l'envol obtenus sur un seul site (site 16) alors que l'autre couple a subi un échec après éclosion (cause indéterminée). La productivité moyenne en Ardèche depuis 1990 est de 0,83 avec une nette amélioration ces dernières années (2004-2015) durant lesquelles la productivité est de 1,25.

La réduction de la mortalité est une priorité pour la LPO RA. Les efforts conduits depuis 20 ans pour faciliter les échanges, l'information et la sensibilisation avec les acteurs locaux (chasseurs, FDC, élus,...) pour une plus grande appropriation de l'aigle en témoignent. Le développement d'un nouveau partenariat entre le SGGA, les FDC 07 et 30 et les associations de chasse est la continuité du travail réalisé par la LPO et le SGGA. » (d'après : « Bilan 2015- PNA en faveur de l'Aigle de Bonelli. Actions menées en Ardèche – LPO RA – Décembre 2015 ») / Crédit photo N.Bazin (SGGA)

« Opération « Bonelli et petite faune sauvage : renforcement des populations de lapin de garenne »

1/ Suivi lapin de garenne

Le programme en faveur du lapin de garenne (LPO RA, SGGA, ONF07, associations de chasse) s'est maintenu en 2015 avec le suivi par relevé d'indices de présence sur 6 lieux de renforcement de population (1 parcours par site). Comme en 2014, ceux-ci montrent la constitution de noyaux de population souvent très faibles en termes d'effectif, mais aussi le faible niveau de connectivité entre eux. Cette action est un moyen d'implication des chasseurs et elle est donc considérée comme un moyen de sensibilisation.



Pour les secteurs suivis de Saint Remèze et de Bidon, les possibilités de continuum avec d'autres noyaux de population sont possibles (autres aménagements de Bidon, aménagements de la FDC 07/ACCA St Remèze) ce qui laisse penser qu'il ne faut pas abandonner, pour les prochaines années, ces secteurs favorables aux espèces proies de l'Aigle Bonelli. Il en est de même pour les sites de Saint-Marcel d'Ardèche et d'Aiguèze (Gard).

2/ Gestion des espèces proies de l'Aigle de Bonelli

Cette opération permet de faire le lien entre les différents acteurs concernés par la gestion du petit gibier et des espèces proies de l'Aigle de Bonelli. La journée technique d'échanges a été une vraie réussite avec une forte mobilisation et un dialogue entre chasseurs, gestionnaires d'espaces naturels, propriétaires et éleveurs.

Suite aux différents échanges, une nouvelle ambition est donnée à cette opération avec un renforcement du partenariat entre la FDC07 et le SGGA sur l'aménagement de nouveaux sites qui permettra de mutualiser les moyens et réaliser des actions ensemble ou de manière complémentaire.

Le site de Champ Long sur la commune de Bidon est un site pilote, un renforcement de la population existante est prévu début 2016, l'installation d'autres garennes principales est prévue pour constituer un réseau de garennes et faire le lien avec le réseau initié par l'ACCA de Saint-Remèze.

La signature d'une convention entre la FDC07 et le SGGA devrait permettre de donner plus de visibilité à ce partenariat et de faciliter les financements d'aménagements supplémentaires comme sur les communes de Bidon et de Saint-Remèze qui pourraient être prévus fin 2016, pour de nouveaux lâchers début 2017.

Plan National d'actions Bonelli

« Le programme d'étude des domaines vitaux des couples par télémétrie (GPS) permet de mieux cerner les déplacements des oiseaux cantonnés au sein des domaines vitaux. Il peut contribuer à mieux localiser les zones à risques (lignes de tirs de migrateurs, élevages de volailles, lignes électriques). En 2015, la femelle du site 16 des gorges de l'Ardèche a été équipée d'une balise. La durée minimale de suivi pour obtenir suffisamment de données et permettre des analyses fiables devra être d'un cycle annuel complet et idéalement de 2 à 3 ans. » (d'après : « Bilan 2015 – PNA Aigle de Bonelli. Actions de suivi et des espèces proies menées en Ardèche - LPO RA – Décembre 2015 »)

Le Conservateur de la RNNGA, identifié comme référent PNA Aigle de Bonelli pour Réserves Naturelles de France n'a pas eu la possibilité de participer en 2015 au Comité de suivi du PNA Aigle de Bonelli.

Un autre agent du SGGA, garde technicien, a participé, le 16 juin 2015, à la réunion du réseau des observateurs du PNAAB organisée à Salon de Provence.

Coût total 2015 : 11 376 € (Suivi Bonelli et petite faune sauvage) / 10 000 € Action spécifique 2015 petite faune sauvage

Financeurs 2015: DDT, DREAL et Département du Gard / DREAL (50%), et Département du Gard (50%)

2 – Vautour Percnoptère (*Neophron percnopterus*) (SGGA – CORA FS)

Objectifs

Les populations de Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus percnopterus*) diminuent dans toute l'Europe, sauf en France où sa population semble se maintenir, voire augmenter. En 2015 la population française de Vautour percnoptère est d'environ 90 couples dont 71 dans les Pyrénées et 16 dans le Sud-est (14 couples reproducteurs, 8 jeunes : 0,5 j/cpl). La région Rhône-Alpes abrite en 2015, 4 couples et obtient 2 jeunes à l'envol (0,5 j/cpl).

A ce titre la France se doit de maintenir cette espèce dans un état de conservation favorable.

Un 2e plan a été établi sur 10 ans (2015-2024) de par le caractère longévif de l'espèce. L'objectif principal du plan est la constitution d'un réseau de placettes d'équarrissage pour favoriser la productivité des couples et inciter le retour de couples sur les sites vacants. Le suivi des sites et des oiseaux reste primordial pour la connaissance de l'espèce et mieux appréhender les menaces.

La Basse-Ardèche calcaire réunit la majorité des anciens sites de reproduction (au moins 4 couples entre 1970 et 1980) et d'alimentation connus sur le département.



Le SGGA s'est engagé activement, depuis les années 80, à la conservation de l'espèce dans la Réserve Naturelle et plus généralement sur le site Natura 2000 B'1 :

- maintien des couples par l'aménagement et la construction de placettes d'alimentation, permettant l'accès aux ressources d'origine domestique (dépôt réglementaire d'animaux morts, déchets de boucherie) et leur approvisionnement régulier,
- suivi et surveillance des sites et des couples pour mieux appréhender la phénologie de la reproduction et les risques de dérangement,
- amélioration des connaissances (cartographie des menaces, inventaire des anciens sites et des potentialités alimentaires),
- sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires, éleveurs, pratiquants de sports de nature, élus, scolaires...); la convention « Escalade », signée entre le CDFME et le SGGA, intégrant la partie surveillance – veille écologique des falaises favorable à la conservation de l'espèce et à la protection des sites de nidification du Vautour percnoptère, illustre bien la démarche mise en place par le SGGA,
- participation des agents du SGGA aux formations des diplômes d'Etat du CREPS sur la réglementation en espaces protégés et l'écologie des parois rocheuses.

En Ardèche, la LPO gère 1 placette structure et 7 placettes éleveur. Le SGGA a en charge 3 placettes structure. Depuis 2012, l'approvisionnement des placettes structure dépasse les 10 tonnes.

Réalisations

Ce sont près de **437,50h** de travail pour l'année 2015, qui ont été effectuées par les agents du SGGA, dont: **231,50h** d'entretien et d'approvisionnement régulier des placettes, **146h** de suivi et d'observation du Vautour percnoptère (placettes de nourrissage, appareils photographiques numériques), **50 h** de coordination et **10h** de comptabilité.



Ce sont également plus de **4 940 kg** de déchets de boucherie amenés sur les trois placettes.

Le poids moyen des apports pour chaque placette de : entre **23 et 27 kg**/apport de nourriture, est complété par ceux des LPO RA – LPO07 (130kg/apport pour une seule placette : Réserve Biologique Domaniale de Bois de Bois sauvage, placette très attractive pour les vautours). En 2015, l'approvisionnement total des 4 placettes du sud-Ardèche représente **15 220 kg** de nourriture (13 390 kg en 2014).

Crédit piège photo SGGA : placette de Bidon
Vautour percnoptère et Milan noir

En 2014, comme en 2013, le SGGA a confirmé sa volonté de suivre régulièrement la présence du couple sur le site, par la mise en place de **106 heures de suivi et d'observation par les agents du SGGA**, de mars à octobre, ainsi que **40 heures d'analyse et de tri** des clichés issus du suivi photographique (pièges photographiques) des placettes de Saint Remèze, de Bidon et d'Aiguèze, de janvier à fin novembre 2014, dans la RNNGA, soit au total : 146 heures de mobilisation.

Evaluation

1/ Entretien et approvisionnement des placettes d'équarrissage naturel

Le SGGA a mobilisé au moins 3 agents pour l'entretien, l'approvisionnement et le suivi des placettes de nourrissage. En 2015, la progression se poursuit notamment sur la placette 1 CORA-ONF. La Placette du Gard (2 Aiguèze) n'a volontairement été que très peu approvisionnée par le SGGA (2 apports : 50kg en 2 mois). Le gestionnaire souhaite vérifier l'intérêt réel de celle-ci étant donné sa proximité avec la placette "3 Bidon".

L'approvisionnement des placettes se poursuit après le départ du percnoptère avec pour objectif de favoriser la présence du Vautour fauve de plus en plus présent dans des gorges de l'Ardèche et ses plateaux alentours, tout au long de l'année.



Malgré l'échec de reproduction du Vautour percnoptère sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, le bilan 2014 de cette opération reste tout de même positif : l'approvisionnement des trois placettes d'équarrissage naturel a été régulier. Il s'est échelonné de février à décembre.

Les efforts d'approvisionnement ont été relativement conséquents.

Le calendrier prévisionnel d'approvisionnement a bien été respecté, si l'on tient compte des autres actions menées par le Syndicat, notamment : les différents suivis d'espèces et de milieux (aigle de Bonelli,

Faucon Pèlerin, Loutre, Reptiles, Chiroptères, pelouses psammophiles...), les missions de Police et de surveillance, la gestion des deux bivouacs...

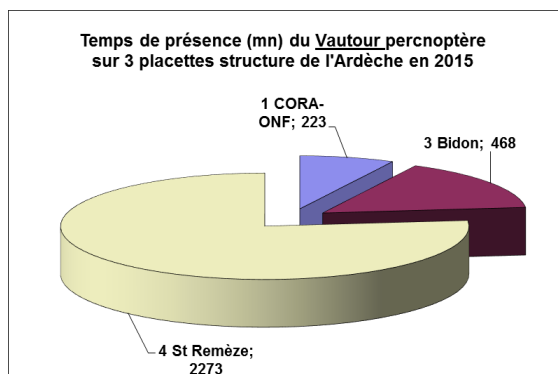
Les 4 940 kg de déchets de boucherie collectés à Aubenas et amenés sur les 3 placettes de la RNNGA par les agents du SGGA, représentent une quantité de déchets importante mais moindre par rapport à celle de 2014 compte tenu du choix du gestionnaire de limiter l'approvisionnement de la placette d'Aiguèze, très peu attractive depuis plusieurs années. A contrario, l'attractivité de la placette de Saint-Remèze depuis plusieurs années et celle de Bidon depuis 2013 a conduit le gestionnaire à maintenir des apports de nourriture conséquents sur ces deux aires en concertation avec ses partenaires, le LPO RA et la LPO07.

2/ Suivi placettes et oiseaux

En 2015, les trois placettes boucherie (1 CORA-ONF, 2 Bidon et 4 St-Remèze) ont toutes apporté des contacts de Vautour percnoptère.

Comme pour les années précédentes, pour la placette 3 "Bidon", les clichés obtenus en 2015 se rapportent aux partenaires du site 3 (07 I). Sur la placette 1 "CORA-ONF", plusieurs individus différents ont été notés, notamment le mâle du couple du site 07J et le couple du site 07 D ainsi que 4 adultes non cantonnés en Ardèche et 2 immatures.

La placette 4 "St Remèze" a été fréquentée régulièrement par le couple du site 07 D. Un adulte cantonné sur un site du Gard et un autre non cantonné ont utilisé cette placette.



(d'après : « Placettes d'équarrissage naturel en faveur du Vautour percnoptère / Bilan d'activités 2015 / SGGA – D.Doublet / Janvier 2015 »)

En 2015, 14 oiseaux ont été identifiés en Ardèche (13 en 2014), soit par piège photo, soit par observation visuelle. Il s'agit des 6 adultes des 3 couples cantonnés en Ardèche, le 2 adultes du couple du Nord Gard, 4 adultes et 2 immatures erratiques.

3/ Reproduction

Le suivi des oiseaux (SGGA et LPO) révèle la présence de 3 sites occupés en 2015 :

- Site « Gorges de l'Ardèche Amont », premier site occupé en 2011 (1 jeune à l'envol) dans la RNNGA: après un changement de mâle en 2012, le changement de femelle en 2013, la disparition du mâle en 2014, le site est occupé par le couple cantonné sur le site 07B en 2015! Echec noté en juin (ponte fin avril).
- Site "Gorges de l'Ardèche Aval". Cette partie des gorges n'était plus occupée par un couple depuis 1992 (23 ans)! Le couple observé en 2013 et 2014 a échoué ces 2 années. En 2015, il est le seul couple en Ardèche à élever un jeune jusqu'à l'envol.
- Site "Cirque d'Estre" : Nouveau site découvert le 28/04, occupé par un nouveau couple est constitué d'un mâle non bagué mais reconnaissable (cercle sombre autour de la face) et d'une femelle (M2A PG/Métal PD) est né en 2010 à Goudargues (30). Après la ponte autour du 7/05 l'abandon de la couvaison est notée le 22/05.

« Les variations très importantes du nombre de couples d'une année sur l'autre, associées à plusieurs changements d'individus expliquent en partie la très faible productivité de l'espèce en Rhône-Alpes et témoignent de la fragilité de cette population. La stabilité de la composition des couples est un élément primordial pour atteindre une productivité pouvant assurer la pérennité de la population.

- La disparition d'individus adultes en cours de saison ou durant la période de migration et d'hivernage est particulièrement préoccupante et laisse penser que des causes de mortalité, bien que ni identifiées ni localisées, sont fortement supposées (poison,...).
- Le nombre d'oiseaux surnuméraires à la recherche de territoires inoccupés en Rhône-Alpes est relativement élevé avec malgré tout des variations d'une année sur l'autre : 6 individus en Ardèche et 11 dans la Drôme (à noter que ces observations peuvent en partie correspondre aux mêmes individus : les oiseaux non bagués ne pouvant être distingués) ».

(D'après : « Plan National d'Actions en faveur du Vautour percnoptère –Bilan des actions menées en Rhône-Alpes – Année 2015 / LPO RA –Michel Mure

Coût total 2015 : 23 500€

Financeurs 2015: 14 900 €DDT + 5600 € DREAL + 3000 € CG30

3 - Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) - (SGGA)

Objectifs

Si le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) avait quasiment disparu durant les années 70, probablement après 1972, sa situation s'est nettement améliorée dans les Gorges de l'Ardèche, comme sur l'ensemble du périmètre national. En effet dès 1997, le Faucon pèlerin était observé nichant à nouveau dans les falaises de la Réserve Naturelle.

Et depuis 2000, le suivi régulier réalisé par les agents du SGGA, en partenariat avec la LPO, a permis d'identifier au moins trois couples nicheurs et reproducteurs dans la Réserve Naturelle.

Les agents du SGGA assurent la majeure partie du suivi des sites de la Réserve dans le cadre des missions de gestionnaire (dont la mise en œuvre du plan de gestion). Le partenariat entre le SGGA et la LPO permet de croiser les données récoltées par les deux structures.



Crédit photo N.Bazin (SGGA)

La convention « Escalade », signée entre le CDFME et le SGGA, intègre la partie surveillance – veille écologique des falaises favorable à la conservation de l'espèce et à la protection des sites de nidification du Faucon pèlerin.

Réalisations

Le suivi des 3 sites de reproduction du faucon pèlerin a été réalisé à partir du mois de février par l'agent référent « Faucon pèlerin » et représente près de **90** heures de prospection et d'observation.

Evaluation

Pour l'ensemble des sites ardéchois : « Sur les 26 sites connus (10 en Cévennes, 5 en Boutières, 7 en Basse-Ardèche, 2 en vallée du Rhône, 1 dans le Coiron et 1 en Haut-Vivarais), 21 ont été contrôlés : 17 étaient occupés par un couple, un par un individu alors que les 3 derniers étaient inoccupés.

De plus, un nouveau couple a été découvert dans le sud du département, en Basse-Ardèche (le 8^{ème} site connu pour ce secteur). Le nombre de sites occupés par un couple est ainsi porté à 18 (proche du record de 19 en 2012).

L'année 2015 se caractérise par nombre important de sites occupés par un couple (2^{ème} meilleure année après 2012) et par un faible nombre de jeunes à l'envol, proche de sa valeur la plus basse depuis 2006 (avec 14 jeunes pour seulement 7 sites avec un couple)...sauf pour les couples de Basse-Ardèche avec pour les 3 couples de la RNNGA suivis par le SGGA, au moins deux jeunes à l'envol par couple !.»

(D'après : « Suivi de la nidification du Faucon Pèlerin en Ardèche - Bilan 2014 » Synthèse réalisée par Alain LADET)

Le partenariat entre le SGGA et la LPO permet de croiser les données récoltées par les deux structures et participe à la synthèse réalisée par A.Ladet de la FRAPNA 07.

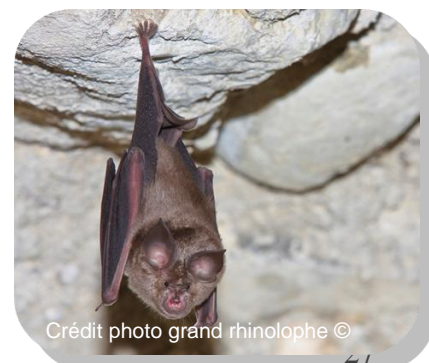
Conformément à la convention « Escalade » (FFME-SGGA) et en accord avec les grimpeurs, le principe de précaution a été appliqué concernant les sites de Richemalle et cirque de la Madeleine afin d'éviter tout dérangement durant la période de reproduction des deux couples de Faucon pèlerin.

Financement : fonctionnement courant SGGA

4 – Chiroptères (Chauves –souris) - (LPO RA / SGGA)

Objectifs

Depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB, 8 cavités situées dans la Réserve Naturelle et le site Classé du Pont d'Arc et retenues comme sites d'intérêt pour les Chiroptères, en particulier ceux inscrits à la Directive Habitats, ont toutes fait l'objet d'au moins deux visites/an chacune minimum, par le CORA (G.Issartel): la grotte des deux Avens (en remplacement de Cayre-Crest), la Baume des Cloches, les grottes du



Crédit photo grand rhinolophe ©

Lierre 2 et du Lierre, les grottes de Louoï et Dérocs, la grotte du Grand Louret, la grotte du Cirque de la Madeleine et la grotte de la Dragonnière de Gaud, la grotte des chauves-souris du Cirque d'Estre.

Le SGGA et la LPO Coordination Rhône-Alpes ont signé une convention triennale de partenariat le 26 février 2015. Cette convention a pour objet de définir le rôle de chacune des structures pour la conservation des chauves-souris sur le territoire géré par le SGGA. Les objectifs pour l'année 2015 sont de :

- Le suivi de huit cavités témoins,
- Le suivi simultané en période de reproduction de la Dragonnière de Gaud et de la grotte du cirque de la madeleine,
- L'accompagnement du SGGA pour la mise en place d'une réflexion sur le réaménagement de l'entrée naturelle de la grotte de Saint Marcel.

Réalisations

Sur les 33 présentes en France métropolitaine, 21 espèces ont été observées dans les Gorges de l'Ardèche dont onze espèces dans la Réserve Naturelle, essentiellement dans les cavités suivies depuis 2000.

Pour chaque année de suivi, un planning de visite des cavités a été élaboré par G.Issartel. Toutes les cavités retenues ont fait l'objet d'un contrôle visuel à date fixe. A chaque visite, et dans la mesure du possible, le dénombrement précis des individus et l'identification des espèces ont été réalisés.

Pour l'année 2015, la LPO (technicien-bénévoles) et les agents du SGGA ont réalisé :

- Le suivi de huit cavités témoins,
- Le suivi simultané en période de reproduction de la Dragonnière de Gaud et de la grotte du cirque de la madeleine,
- L'accompagnement du SGGA pour la mise en place d'une réflexion sur le réaménagement de l'entrée naturelle de la grotte de Saint Marcel.

Ce sont près de **150 heures** de suivis réalisées par les agents du SGGA.

Evaluation

1/ suivi des populations de Chiroptères

Les Deux Avens

Douze espèces ont été observées à ce jour dans cette cavité (dont neuf inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis*, *Myotis blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis bechsteini*, *Myotis capaccinii*, *Myotis daubentoni*, *Pipistrellus indéterminée*, *Barbastella barbastellus*.

Remarque : Ce site est suivi à date fixe depuis 2007.

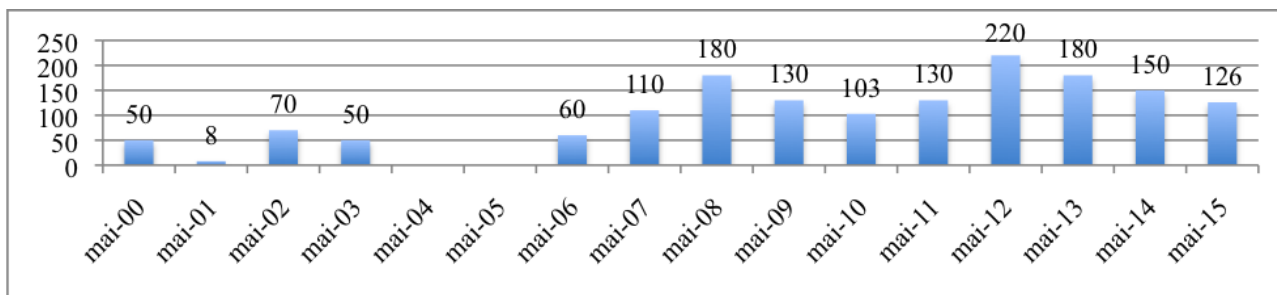
Situé à proximité des grottes du Dérocs et de Louoï, il forme avec celles-ci un complexe d'intérêt majeur pour l'hivernage du Petit rhinolophe et du Grand rhinolophe sur le secteur de la basse vallée de l'Ibie. La grotte des 2 Avens s'illustre aussi par la présence d'une petite population hivernante de Murin de Capaccini.

Baume des Cloches

Onze espèces ont été observées à ce jour dans cette cavité (dont sept inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis* et/o, *M. blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis daubentoni*, *Pipistrellus* sp, *Plecotus* sp, *Barbastella barbastellus* et *Miniopterus schreibersi*.

Remarques : dans ce site, la présence en transit printanier d'une population de Rhinolophe euryale constitue l'intérêt majeur. L'effectif pour 2015 (n=126) reste cohérent dans la série des observations antérieures, notamment depuis 2007.





Evolution des effectifs de *Rhinolophe euryale* observés lors du transit printanier à la Baume des Cloches.

Grotte du Lierre (ex grotte du Renard) et grotte du Lierre 2 (ex grotte du Lierre)

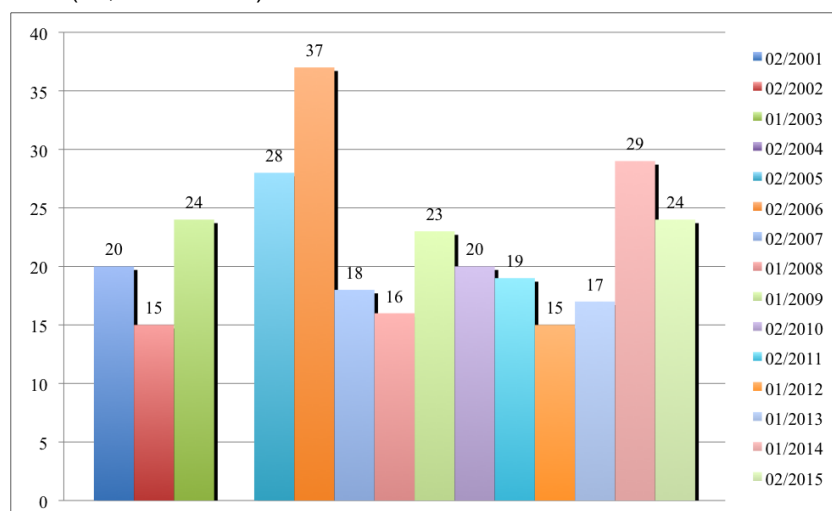
Au moins treize espèces ont été observées à ce jour dans ces deux cavités (dont sept inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis* et/ou *Myotis blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis daubentoni*, *Myotis capaccinii*, *Eptesicus serotinus*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Hypsugo savii*, *Plecotus* sp, et *Miniopterus schreibersi*.

Remarque : pour la grotte du Lierre, c'est l'occupation automnale qui en constitue l'intérêt majeur. Au cours de cette période, et selon les années (notamment en 1998, 2007, 2009 et 2013), on note la présence d'une population relativement importante qui peut regrouper au moins trois espèces à haute valeur patrimoniale : le Rhinolophe euryale, le Murin de Capaccini et le Minioptère de Schreibers.

Grotte du Grand Louret

Six espèces ont été observées à ce jour dans cette cavité (dont quatre inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri* et *Plecotus austriacus*.

Remarques pour 2015, l'effectif de la population de Petit rhinolophe hivernant dans ce site reste à une valeur élevée (n=24), supérieure à la moyenne de la population dénombrée au cours des 14 années de suivi (21,79 individus).



Evolution des effectifs de Petit rhinolophe en hivernage dans la grotte du Grand Louret.

Grotte du cirque de la Madeleine et Grotte de la Dragonnière

Huit espèces ont été observées dans ces deux cavités à ce jour (dont cinq inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis daubentoni*, *Myotis capaccinii*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Plecotus austriacus* et *Miniopterus schreibersi*.

Le dénombrement réalisé cette année confirme l'importance de ces deux cavités pour les chauves-souris avec un total global d'environ 600 individus.

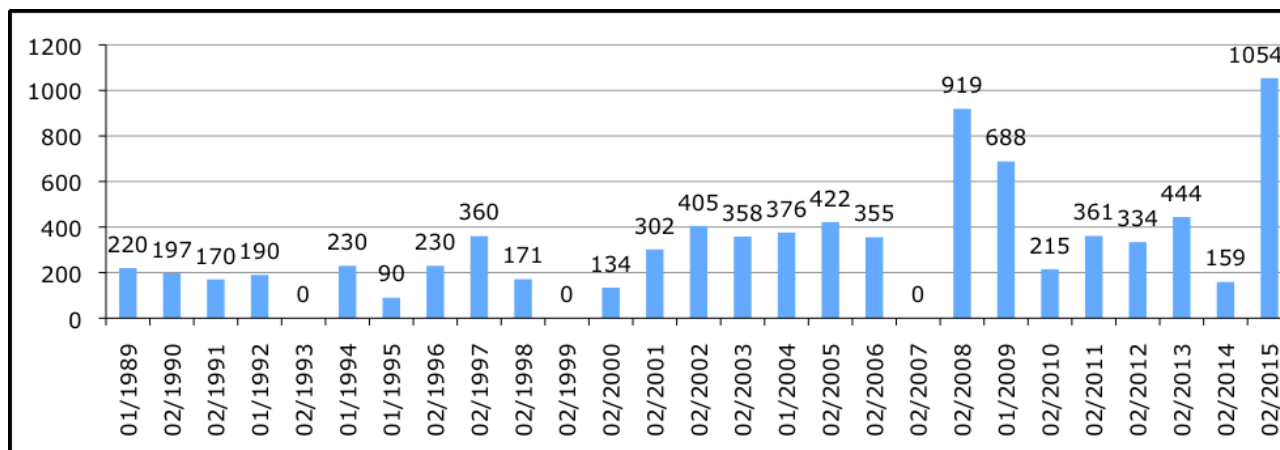
Grotte de Louvi et grotte du Dérocs

Quatorze espèces ont été observées à ce jour dans ces deux cavités (dont neuf inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis*



et/ou *Myotis blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis bechsteini*, *Myotis capaccinii*, *Myotis daubentoni*, *Eptesicus serotinus*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Plecotus austriacus*, *Barbastella barbastellus* et *Miniopterus schreibersi*.

Porche d'entrée grotte de Louoi © Gérard Issartel



Evolution des effectifs hivernants de *Rhinolophe euryale* dans la grotte du Dérocs depuis 1989.

Remarque : avec 1054 individus, l'effectif de 2015 s'inscrit comme le plus important à ce jour et semble confirmer une tendance globale positive pour la population de cette espèce. La moyenne des effectifs pour la période 1989-1999 s'élevait à 169 (avec toutefois deux hivers sans présence de la colonie) ; elle était de 396 pour la période 2000-2009 et elle est actuellement de 428 pour la période 2010-2015. Pour l'ensemble de la période de suivi cette moyenne est de 310.

Grotte du cirque d'Estre

Six espèces ont été observées dans ces deux cavités à ce jour (dont quatre inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis emarginatus*, *Pipistrellus sp.* et *Plecotus austriacus*.

Les résultats de 2015 confirment l'intérêt de la cavité en tant que site de reproduction.

(D'après : « Inventaire et suivi des chauves-souris – Site Natura 2000 B'1 Basse Ardèche Urgonienne / Mise en œuvre de la convention partenariale SGGA / LPO Coordination Rhône-Alpes – Année 2015 »)

2/ bilan globale de l'année 2015

A la Baume des Cloches, le panneau d'information n'a subi aucune altération et le barreau qui avait été scié au bas de la grille (observation du 14 octobre 2008) a été réparé le 31 octobre 2015.

L'ensemble des actions prévues dans le cadre de la convention a pu être réalisé en 2015 ou au début de l'année 2016. Sous réserve de crédit disponible, ces actions seront poursuivies au cours de l'année 2016 car il s'agit d'actions devant s'inscrire sur le long terme. En effet, la détermination des tendances d'évolution des populations de chauves-souris nécessite de travailler sur de grandes séries de données. Les réflexions engagées sur la grotte de Saint Marcel devraient permettre de définir quelles sont la ou les possibilités de fermeture souhaitées par les acteurs consultés. (D'après : « Inventaire et suivi des chauves-souris – Site Natura 2000 B'1 Basse Ardèche Urgonienne / Mise en œuvre de la convention partenariale SGGA / LPO Coordination Rhône-Alpes – Année 2014 »)

Coût total 2015 : 5 500 €
 Financeurs 2015: DDT

5- Loutre (*Lutra lutra*) - (SGGA)

Objectifs

La Loutre (*Lutra lutra*), espèce à forte valeur patrimoniale et protégée sur l'ensemble du territoire est de retour dans les gorges de l'Ardèche depuis le début des années 2000.

Elle fait l'objet de prospections et de suivis réalisés par les agents du SGGA, dans la Réserve Naturelle, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA), la Confrérie des Bateliers de l'Ardèche et les Brevets d'Etat labellisés.

Plus d'une soixantaine de sites de marquage (épreintes) ont pu être identifiés.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan de gestion dont l'un des objectifs prioritaires à long terme est l'amélioration des connaissances.

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 B'1 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez (RNNGA, Site Classé du Pont d'Arc, APPB du massif de la Dent de Rez et de la basse vallée de l'Ibie, Ardèche aval, Rimouren) a été réactualisé fin 2014. Il prend en compte la présence de la Loutre, inscrite à annexes II et IV de la Directive Européenne Habitats Faune-Flore (CEE 92-43 1992).



Dans le cadre de la nouvelle convention « Ardèche nature » (Département de l'Ardèche-SGGA), deux opérations particulières ont été menées en 2009 et 2011 dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche par la LPO RA, la LPO 07, coordonateur Rhône-Alpes et départemental du projet de programme génétique Loutre (réseau Loutre Rhône-Alpes) et le SGGA avec pour objectif d'utiliser des indices de présence de la Loutre (poils ou épreintes) comme source d'ADN afin de permettre d'identifier des individus selon leur génotype et leur comportement.

Crédit photo D.Doublet – SGGA

57 points de marquage ont été contrôlés régulièrement, représentant 164 épreintes, dont 32 récoltées en 2011 par les agents du SGGA et de la LPO07 dans le cadre de l'Etude génétique de la population de Loutre en région Rhône-Alpes. Aucune épreinte n'a été récoltée en 2012.

Parmi les 20 échantillons prélevés en 2009 et 2011, 16 ont permis de déterminer un génotype. Ces relevés ont pu être attribués à 10 individus différents (2 individus ayant été contrôlés sur 4 points au cours d'un même relevé). Ces premiers résultats ont ainsi montré la présence simultanée de 5 individus en 2009 (5 mâles) et en 2011 (2 mâles et 3 femelles).

Aucun des individus contactés en 2009 n'a été retrouvé en 2011. Ce renouvellement soulève des questions sur le type de fréquentation du site : jeunes mâles de 2009 ayant émigré depuis ? Faible détectabilité des individus présents (donc population sous-évaluée) ?

Une année supplémentaire de récolte a donc été mise en oeuvre en 2013 pour tenter de répondre à cette problématique (Recherche d'épreintes pour analyse ADN (programme de suivi génétique – LPO RA).

Comme en 2014, la poursuite de la recherche d'épreintes de Loutre (nouveaux sites de marquage) et le suivi des sites de marquage par la mise en place de pièges photographiques en 2015 ont pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur la présence de la Loutre dans le site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez, en particulier dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- de compléter la cartographie des sites de marquage de la Loutre présente sur le site Natura 2000,
- de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation de la loutre sur le territoire des Gorges de l'Ardèche,
- de favoriser la réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur de la Loutre et de ses habitats naturels sur le site Natura 2000,
- d'améliorer la communication sur la Loutre auprès de nos partenaires et du grand public.

Réalisations

Fort de l'expérience des années précédentes et dans un souci d'harmonisation et d'optimisation des suivis Loutre et Castor, le protocole d'échantillonnage a été revu en 2015 :

- un découpage en 3 secteurs du territoire des Gorges de l'Ardèche (Pont d'Arc, Châme-Gournier, Gournier-Sauze), afin de mettre en place une rotation des prospections par année sur un secteur ;

- une optimisation du dispositif de piégeage photographique sur la base des rotations de prospections par secteur.

Ce sont au total près de **34 heures** de prospection de la rivière Ardèche, du mois de février à fin août, effectuées par les agents du SGGA, de Châmes (commune de Vallon Pont d'Arc, amont de la RNNGA) au bivouac de Gournier par l'identification d'une **trentaine** de sites d'indices de présence de Loutre (cf carte).

Durant l'année 2015, un appareil photo a été installé afin d'essayer d'obtenir des informations sur les individus fréquentant le territoire de la réserve (présence de jeune, individualisation les adultes, ...).

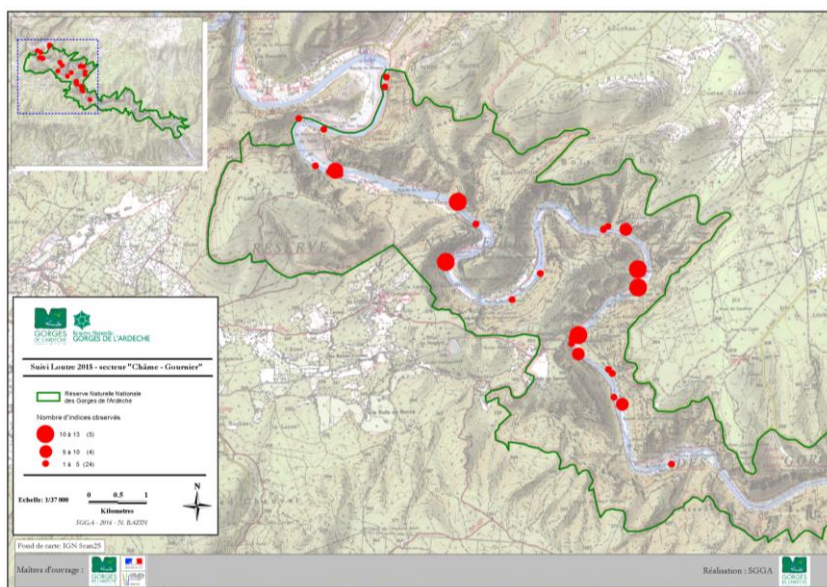


Photo : relevés d'indices de présence par un agent de la réserve naturelle

L'emplacement de l'appareil photo a été choisi en fonction du nombre d'occurrence de relevés d'indices de présence « frais » sur un même site en 2014 et les années précédentes. Lors du choix d'implantation, il a également été porté une attention particulière sur les sites où ont été réalisés des prélèvements d'échantillons pour l'analyse ADN 2009-2011.



et les années suivantes.

Financement : fonctionnement courant SGGA

Le choix s'est porté sur une cavité en amont du rapide de l'hirondelle (amont bivouac de Gaud) fortement marquée d'épreintes de différents stades de fraîcheurs. L'appareil a été posé durant les mois de juillet et août représentant, **52 jours de suivi** photographique.

Evaluation

Malgré un effort conséquent de prise de vue, peu de photos exploitables de Loutre ont été prises.

Cette première année de pose d'appareil aura permis d'identifier les conditions optimum d'installation pour 2015

6 - Castor d'Europe (*castor fiber*) - (SGGA)

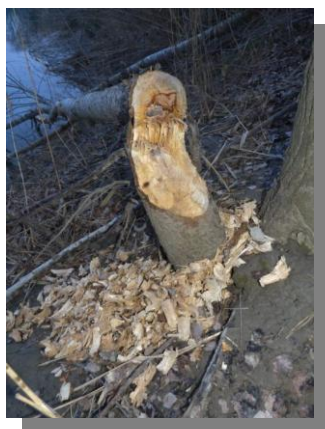
Objectifs

Le Castor d'Europe, est strictement protégé au niveau national depuis 1968 et par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981, pris en application de la loi dite de « Protection de la Nature » de 1976.

Le Castor est un des 25 mammifères (21 mammifères terrestres et 4 marins) d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II. Il figure également à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore et l'annexe III de la convention de Berne du 19 septembre 1979.

Depuis, la création de la réserve naturelle, le Castor d'Europe est observé chaque année, directement ou indirectement (arbres et arbustes rongés, castoréum, traces dans le sable...). Le suivi réalisé en 1994, par un agent technique du SGGA, a très certainement suscité l'intérêt du gestionnaire pour cette espèce patrimoniale, non réintroduite dans les gorges de l'Ardèche.

Elle a pu ainsi bénéficier de plusieurs études (1998 et 2001), confiées à des stagiaires, avec pour objectifs de quantifier et localiser sa population, l'influence de la fréquentation touristique ainsi que les perspectives d'évolution de cette population dans les gorges de l'Ardèche.



Ces études ont permis de réaliser une cartographie partielle de la présence du Castor dans la RNNGA: localisation des gîtes, réfectoires, coulées, dépôts de castoréum...et des comptages nocturnes ont permis de préciser ses comportements et d'estimer sa population à environ 40 individus répartis dans 6 à 7 familles.

Les indices de présence du Castor d'Europe observés régulièrement tout au long de l'année, témoignent de l'implantation de cette espèce dans la réserve naturelle et de sa relative adaptation à la fréquentation humaine.

Sa population est jugée comme stable même si la fréquentation touristique en période de reproduction, accrue sur certaines zones réfectoires (arrachage, piétinements...) est, sans doute, une des principales causes de la modification du comportement du Castor, constatée entre mai et septembre.

Les conséquences sur l'espèce et l'évolution de sa population dans les gorges de l'Ardèche ne sont donc pas identifiées.

Le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle ainsi que le Document Unique de Gestion du site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez préconisent une amélioration des connaissances afin de mieux connaître la population de Castor d'Europe, espèce à forte valeur patrimoniale, dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche.

En 2012-2013, le SGGA a donc souhaité mettre en place le suivi du Castor d'Europe sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche en demandant, dans un premier temps, aux étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature (Lycée Agricole d'Aubenas) dans le cadre de leur exercice « Bureau d'études », d'initier un complément d'inventaire de la population de Castor sur le site et de réfléchir à la mise en place d'un protocole de suivi de l'espèce sur l'ensemble de l'ENS.

Dans un deuxième temps (2014), le syndicat a souhaité que l'inventaire de la population de Castor présent dans l'ENS soit finalisé et que soit mis en place le suivi de cette population.

Cette action a été réalisée dans le cadre de la nouvelle convention « Ardèche Nature » (2014-2016) avec le Conseil Départemental de l'Ardèche, pour le volet « Suivi et amélioration des connaissances ».

En 2015, la mise en place du suivi de la population de Castor a pour objectifs :

- mettre en place un suivi de l'espèce (piégeage photographique et suivi visuel des indices de présences), reconductible dans le temps, sur le site,
- poursuivre la contribution à l'évaluation de l'état de conservation du Castor sur le territoire des Gorges de l'Ardèche,
- favoriser la réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur du Castor et de ses habitats naturels sur le site Natura 2000,
- améliorer la communication sur le Castor auprès des partenaires et du grand public.

Réalisations

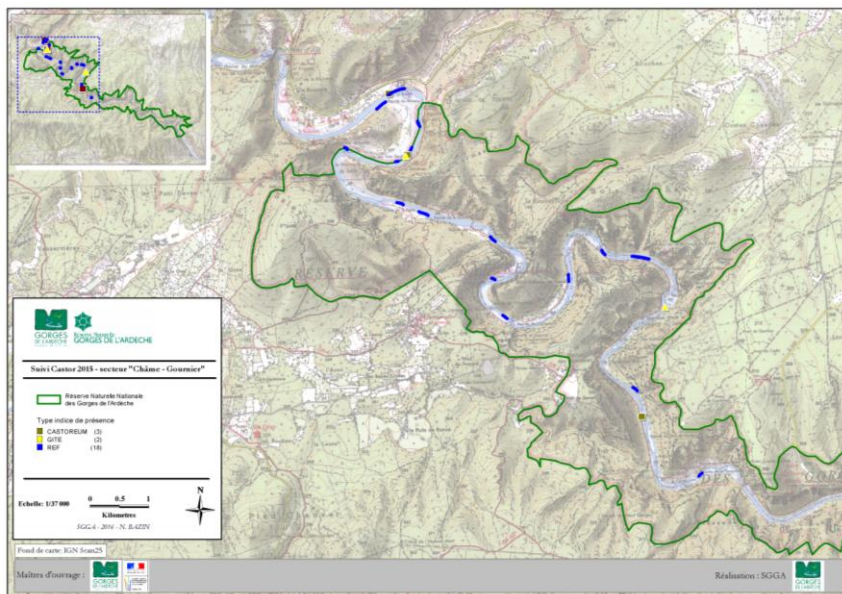
Sur la base de l'étude 2014, le référent « Castor » et un deuxième agent ont poursuivi le suivi des populations de Castor sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche :

- suivi visuels sur le terrain des zones des indices de présences,



Castor d'Europe
Crédit photo : M.Robert (SGGA)

- suivi photographique par zonage couplé avec celui de la Loutre,
- compléter la cartographie (Mapinfo) existante (PGRNNGA et site N2000),
- renseigner la base de données SERENA (RNF).



Evaluation

Le travail de suivi par piège photographique couplé avec celui de la Loutre se poursuit selon le protocole défini suite à l'étude des populations de Castor sur le périmètre de l'ENS des Gorges de l'Ardèche, réalisée de en 2014.

Le suivi visuel des indices de présence, en particulier celles des espèces consommées par le castor, permet de confirmer la liste des espèces identifiées en 2014, à savoir : l'Armoise, le Lampourde, le Saule, le Peuplier, l'Orme, le Frêne, le

Chêne mais également des espèces exotiques envahissantes comme l'Ambroisie et la Renouée du Japon.

Près de **100 heures** ont été consacrées par les agents du SGGA en 2015 pour cette étude ainsi que 52 jours de piégeage photographique (Castor - Loutre).

Financement : fonctionnement courant SGGA

7 - Synthèse du suivi botanique des pelouses psammophiles des Gorges de l'Ardèche (SGGA)

Objectifs

Au cœur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA), gérée par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA), il existe des dunes de sables continentales recouvertes par des pelouses dites psammophiles : les dunes de Gaud, Gournier et de la Montagne de Sable qui font l'objet d'un suivi annuel depuis 2006 et celle du Pas du Mousse, du Sablou et du Ribeiroul qui ne font l'objet d'aucun suivi pour l'instant.



Ces pelouses abritent des espèces rares pour la région et sont jugées d'un intérêt patrimonial pour la réserve.

D'un point de vue phytosociologique, ces pelouses ne sont rattachées pour l'instant à aucune communauté, et plusieurs possibilités sont envisageables.

Depuis le début des années 2000, et dans le cadre du deuxième plan de gestion de la RNNGA (2008-2012) des mesures de gestion sont mises en œuvre par le SGGA afin de freiner la régression de ces pelouses.

En effet, en raison du piétinement lié à une forte présence anthropique (tourisme de masse) et de l'évolution naturelle de la végétation (fermeture du milieu, érosion), les pelouses psammophiles ont subi une grande régression depuis les années 1960.

Les objectifs de cette étude réalisée par le SGGA sont :

- Faire la synthèse des relevés botaniques effectués depuis 2006.
- Réaliser la campagne de relevés 2015 et compléter cette analyse critique du protocole en cours.
- Intégrer des pelouses non étudiées jusqu'à présent.
- La synthèse globale des études mises en œuvre sur ces sites



Crédit photo SGGA (O.Pevronel)

devrait également nous aider à évaluer leur état de conservation et de définir de nouvelles mesures de gestion adaptées.

Réalisations

Sous la responsabilité du conservateur de la RNNGA, en lien direct avec le référent « flore », garde technicien du SGGA, cette étude a été confiée à un stagiaire Master 2 pour une durée de 6 mois, d'avril à septembre 2015 et a permis de :

- Faire la synthèse des relevés botaniques effectués depuis 2006 sur 3 pelouses psammophiles des gorges de l'Ardèche en vue de proposer si besoin un protocole innovant sur ces milieux en intégrant une à trois nouvelles pelouses psammophiles présentes sur le territoire concerné.
- Améliorer les connaissances phytosociologiques sur ces milieux, tout au moins bibliographique.



Crédit photo SGGA

Evaluation

Les résultats obtenus au cours de cette étude tendent à montrer une efficacité des mesures de gestion dans leur globalité, dans le sens où l'on n'observe pas de fermeture du milieu ni de déclin de la diversité des espèces psammophiles. Toutefois, l'extension du thym reste à surveiller. Bien que les résultats soient encourageants pour le gestionnaire, l'absence de réplication, de site ou placette témoin et de rigueur ne permet pas de conclure sur l'ensemble de chacun des sites étudiés.

Le protocole ne permet pas non plus de considérer l'efficacité des mesures de gestion indépendamment les unes des autres, excepté pour les espèces exotiques envahissantes où chaque mesure de lutte ne concerne qu'une seule espèce. Cependant, là encore le protocole ne semble pas adapté à l'étude d'espèces ligneuses comme le robinier ou l'ailante. Il serait donc intéressant de tester l'efficacité de chacune des mesures de gestion, ou bien étant donnée la limite des moyens octroyés aux gestionnaires, de cibler en priorité les plus lourdes et coûteuses.

L'objectif d'un suivi nécessite d'être bien défini car la poursuite de plusieurs objectifs réduit les chances de répondre à un seul de ces objectifs. Le protocole d'échantillonnage devra être organisé et réalisé de façon rigoureuse et surtout prendre en compte l'analyse future des données. Les statistiques sont des outils importants pour le gestionnaire, car ils permettent d'obtenir des résultats objectifs sur d'importants jeux de données en prenant en compte une partie de la variabilité aléatoire des données.

La question éthique du maintien artificiel d'un milieu naturel ouvert s'est souvent posée, en particulier au sein d'une structure valorisant la libre évolution de son milieu forestier. En effet, si la biodiversité présente dans ces milieux n'est pas remise en cause, l'absence de régénération naturelle des accumulations sableuses compromet son maintien à long terme (le temps de fermeture du milieu sans intervention et sans doute de l'ordre de quelques dizaines d'années).

Les mesures de gestion peuvent permettre de repousser cette échéance mais un équilibre devra être trouvé pour le maintien, à long terme, d'un milieu aussi complexe. Les mesures de gestion doivent cependant être bien réfléchies car leur intérêt pour une espèce ou un écosystème se fait souvent au détriment d'un autre : l'arrachage de l'ambrosie peut affecter les pompiles qui creusent leurs nids dans le sable, le débroussaillage peut détruire des habitats pour certains reptiles qui ne se sentent pas en sécurité dans les zones nues.



Il reste au référent flore d'exploiter ce travail et de proposer un nouveau protocole plus adapté aux questions posées par le gestionnaire en termes de maintien des milieux et d'optimisation des interventions anthropiques. Le choix du protocole tiendra compte du temps alloué à ce sujet mais aussi des objectifs du plan de gestion notamment au sujet de l'évaluation de l'état de conservation. A priori l'idéal serait de travailler sur les espèces ligneuses, moins sujette aux variations climatiques et détectable tout au long de l'année, contrairement aux espèces annuelles.

Temps d'encadrement du stagiaire : 110 heures

Financement : fonctionnement courant SGGA / Coût stagiaire

C / Conservation du patrimoine culturel

1 – La Maladrerie des Templiers (SGGA)

Objectifs

Les ruines du site dit de « La Maladrerie des Templiers » datées du XI-XIII^{ème} siècle se situent au cœur d'un méandre prononcé des Gorges de l'Ardèche, en rive droite, face au cirque de la Madeleine, dans le Département du Gard, sur la commune d'Aiguèze mais c'est la commune de Le Garn qui en est propriétaire.

Il constitue l'un des sites patrimoniaux majeurs de la Réserve Naturelle.

Suite à la campagne de consolidation conduite à la fin des années 1990, une opération archéologique ambitieuse a été relancée dès 2011 pour tenter d'apporter des réponses scientifiques aux nombreuses questions non élucidées sur l'histoire du site avec les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine bâti de la Réserve et en particulier du site de la Maladrerie,
- apporter des réponses scientifiques aux questions historiques liées au site et de ce fait couper court aux rumeurs et affabulations qui sont à l'origine des fouilles sauvages,
- disposer d'une base de connaissances permettant d'engager ultérieurement des actions de valorisation du site in situ (signalétique adaptée sur place et au niveau du belvédère) ou sous forme d'édition,
- disposer de références solides permettant d'engager ultérieurement de nouvelles phases de travaux de consolidation.

Réalisations

L'opération s'est déroulée du 6 avril au 9 mai 2015. Environ 15 étudiants ont participé au chantier sous la responsabilité de Nicolas Clément qui a été embauché par le SGGA du 1^{er} avril au 15 mai. Une assistante archéologue a également été embauchée en renfort du 15 avril au 15 mai.

Trois secteurs ont particulièrement été fouillés lors de la campagne 2015 : le niveau d'effondrement à l'ouest des églises, le bâtiment situé à l'extrémité nord-est du site ainsi que la Grotte aux escaliers.

L'équipe technique du SGGA a participé en amont de l'opération au nettoyage du site (avec l'appui d'une partie de l'équipe technique ENS du Conseil Général du Gard), à l'acheminement du matériel ; durant le mois d'avril à l'organisation de la signalétique et des visites de chantiers (notamment par les médias) ; puis après la campagne de fouille, à l'évacuation du matériel et à la sécurisation du site.

Ceci représente l'équivalent d'une **centaine d'heures** pour les agents du SGGA.

Une journée « portes ouvertes » du chantier de fouilles a eu lieu le 24 avril 2015 en présence de 52 personnes (30 heures agents animation). Ce même jour, une visite a été organisée avec les partenaires du projet (DRAC LR, élus locaux, Communauté de communes, ...) qui ont été acheminés sur le site en barque avec les Bateliers de l'Ardèche. Cette journée s'inscrivait dans le cadre des actions de communication liées à l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc.

Par ailleurs, à noter que le site de « La Magdeleine » (dit Maladrerie des Templiers) a été inscrit au titre des Monuments Historiques en juillet 2015.

Evaluation

Toute la physionomie du site est aujourd'hui revisitée avec la mise en évidence d'une chronologie relative complexe.

La qualification de « Maladrerie » du site s'avère de plus en plus erronée ; cette dénomination serait relativement récente (XIX^{ème}) et liée à une légende mettant en scène Sainte Madeleine, du nom du Cirque. Le site constitue beaucoup plus probablement un établissement monastique bénédictin, construit peut-être au XI^{ème} XII^{ème} siècle. Il n'y avait pas une mais deux églises : l'église primitive est antérieure à l'ordre Templier. La seconde a été agrandie afin d'accueillir les fidèles en pèlerinage pour être ensuite volontairement abandonnée vers 1315-1320.



De nombreuses zones d'ombre demeurent, qui nécessiteraient notamment désormais une approche historique et archivistique.

En revanche, il n'y a pas d'autre campagne de fouilles programmée pour 2016 (ni pour les années suivantes, a priori). 2016 sera consacrée à la réalisation d'une étude de conservation et de mise en valeur du site avec un architecte du patrimoine, ainsi qu'à la formalisation du dépôt de fouilles entre la commune du Garn et le Musée des Arts Sacrés de Pont Saint Esprit.

Coût total 2015: 18 000 €

Financeurs 2015: DRAC LR, CG30 et communes (Le Garn et Aiguèze)

2 – Surveillance des sites archéologiques et du « petit patrimoine » (SGGA)

Objectifs

La conservation du patrimoine culturel (sites archéologiques et "petit patrimoine") est un des objectifs du deuxième plan de gestion de la RNNGA. La surveillance régulière des sites sensibles est un des moyens dont dispose le gestionnaire pour y parvenir.

Depuis 2011, afin d'inscrire ces démarches dans un cadre plus formel de prospection-inventaire pour la carte archéologique, le SGGA a sollicité auprès du service Régional des Affaires Culturelles Languedoc Roussillon, une autorisation de prospection sur les parties des communes de Le Garn et Aiguèze (département du Gard) territorialement concernées par la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet d'approfondissement des connaissances du patrimoine sous-terrain de la rive gardoise de la Réserve confié à deux agents du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.



Crédit photo SGGA

Réalisations

Un garde Technicien et une agent du SGGA, ont effectué en période hivernale et à l'automne près de **160 heures** de suivi, de surveillance et d'inventaire de cavités d'intérêt archéologique et de sites reconnus d'intérêt patrimonial, sur la partie Gardoise de la RNNGA.

Un relevé GPS est réalisé et le report sur carte (SIG) est systématiquement effectué ainsi qu'une topographie des lieux.

Le matériel découvert est déposé au Musée de la préhistoire d'Ornac en accord avec les services de la DRAC Languedoc Roussillon.

Une dizaine de journées ont été consacrées

-à la surveillance et au suivi des cavités en particulier les quatre cavités de la vire 1 sur la commune d'Aiguèze, qui recèlent des tracés d'art schématique (nuages de points d'ocres)

Etudes menées en 2015 :

- Inventaire et topographie de nouvelles grottes dans le secteur amont de la Grosse Marguerite (en particulier l'Aven BOB) sur la commune d'Aiguèze, sur le secteur de la Baume d'Oulen commune de Le Garn en aval de la Baume Traucade,

- Suivi et surveillance des sites sensibles (Grottes de la vire N° 1 Lierre, Autel, Tamis, Françoise),
Ainsi que de la Vire N° 2 (Grotte faux Bouquetin et Grotte Mélina),

- Poursuite de l'inventaire de la partie amont de la Grosse Marguerite,

- Suivi biannuel avec P. Galant et LRMH de la grotte Chabot, de la grotte aux points et de la Baume d'Oulen,

- Visite, avec Mr Wolfgang PAPE (spécialiste des Dolmens) de la dernière découverte de R. Raymond (précédemment authentifiées par N. Clément et P. Galant),

- Nouvelles découvertes de tracés ocrés sur la rive gauche de la RNNGA (.en cours d'expertise),

- Participation aux recherches à la Maladrerie des Templiers avec N. Clément pour des relevés topographiques sur site ainsi que dans la grotte des Miracles.

Evaluation



Le travail de surveillance implique la présence régulière et obligatoire d'un garde de la RNNGA. Il permet de renforcer la protection des sites les plus sensibles et plus globalement de la Réserve Naturelle. Il améliore également la connaissance du site et permet de nouvelles découvertes.

Crédit photo A. LUZ

L'intérêt de ces cavités est manifeste de par leur occupation par les hommes préhistoriques (Néolithique, Magdalénien, Solutréen) et par la faune de grands vertébrés pléistocènes, en particulier l'Ours des cavernes, mais aussi Bouquetin et Renne. Les divers matériaux trouvés en surface attestent de la richesse archéologique et de la fragilité des lieux visités. Pour en améliorer la surveillance et la protection sont associés aux prospections R. Raymond de l'ONF Gard (Aiguèze et Le Garn).

Il est absolument nécessaire de réaliser la topographie et la localisation précise de ces différents sites, dont certains ont été visités à la fin du XIX siècle par le Docteur Raymond avant d'être étudiés dans les années soixante par R Gilles.

Ce travail de mise en cohérence des différentes actions et mesures de gestion en faveur de la conservation du patrimoine archéologique, dans la Réserve Naturelle, se poursuit, au-delà de cet espace protégé, avec l'ensemble des acteurs et structures intervenants sur le territoire des Gorges de l'Ardèche : Musée de la Préhistoire d'Ornac, Grotte Chauvet...

Financement : fonctionnement courant SGGA

D/ Maîtrise de la fréquentation touristique et sportive

1- Maîtrise de la fréquentation touristique : bivouacs (Gaud et Gournier) - (SGGA)

Objectifs

Depuis la création de la Réserve Naturelle, le bivouac sauvage est interdit, le camping étant autorisé seulement sur les campings déjà existants et les aires de bivouac de Gaud et Gournier.

Propriétés du Département de l'Ardèche, ces aires de bivouac sont gérées par le SGGA pour faire respecter le décret ministériel de création qui fixe normalement la fréquentation à 250 places par site et par nuit mais également en tant que lieu d'accueil et d'information.

Depuis l'année 2000, et suite à un vote unanime du Comité Consultatif de la réserve, une politique volontaire et courageuse a été mise en œuvre afin de réduire la fréquentation excessive des aires de bivouac les samedis soirs de juin et juillet, tout en veillant à ne pas favoriser une recrudescence du bivouac sauvage.

Ainsi, en accord avec la Préfecture de l'Ardèche, la fréquentation journalière des deux aires de bivouac a été progressivement réduite jusqu'à parvenir en 2007 à un seuil de 250 personnes/soir /bivouac, sauf 15 soirées de forte fréquentation, avec 500 personnes/soir/bivouac. Le dépassement de ce seuil est rendu impossible grâce à un système de réservation informatique et la vente directe de l'ensemble des tickets par le seul gestionnaire.

Depuis 2008, le SGGA a souhaité procéder à une majoration importante des tarifs des bivouacs, notamment pour les soirées « rouges » et les samedis soirs pour éviter les pics de fréquentation durant ces périodes.

Le tarif du « ticket majoré » (pris directement sur le bivouac) joue désormais un véritable rôle de « verbalisation » pour les personnes n'ayant pas préalablement réservé.

Le 1er juin 2010 un **arrêté préfectoral interdisant la détention d'alcool** à des fins de consommation sur les bivouacs et le Domaine Public Fluvial a été pris. Le SGGA a accompagné cet arrêté par la mise en place jusqu'en 2014 d'un service de sécurité les samedis soirs à forte fréquentation sur les 2 bivouacs.



Crédit photo SGGA

Réalisations

Les chiffres ci-dessous nécessitent forcément des commentaires et des analyses plus fins, toutefois des comparatifs sont effectués avec les années précédentes pour observer les évolutions.

En termes de fonctionnement

La gestion des bivouacs a été assurée en 2015 comme depuis 2010 à la fois par le personnel permanent du SGGA (un salarié référent pour les 2 bivouacs, recentrage de l'intervention des gardes sur les samedis soirs et mobilisation plus importante dans la RNNGA, hors bivouacs, durant la journée, tour de rôle de l'équipe administrative), trois personnes en contrat CAE et par du personnel saisonnier.

Concernant les saisonniers, 2 équipes ont été constituées :

- une équipe d'accueil (1 personne en journée et 2 à minima le soir)
- une équipe d'entretien (voir plus loin).

Un profil de chacun de ces postes a été établi ainsi qu'une fiche de procédure permettant de préciser les conditions et modalités des missions.

Cela a représenté 12 saisonniers de 1 à 4 mois dont 2 CAE (6 mois) et 1 CAV (1 an) soit **44,9 mois ETP** (équivalent temps plein), contre 48 en 2014, 51,6 en 2013, 38 en 2012 et 51 en 2011.

Les principaux Tours Opérateurs ont été rencontrés individuellement (formation des encadrants de la société PGL par les agents du SGGA).

Fréquentation des bivouacs de Gaud et Gournier 2015

(Tickets relevés sur bivouacs)

Comparatif années précédentes

Mois	Gaud 2015	Gournier 2015	Total 2015
Avril	0	170	170
Mai	1 022	3 592	4 594
Juin	1 522	5 559	7 081
Juillet	4 379	6 480	10 859
Août	3 362	6 115	9 477
Septembre	0	1 299	1 299
TOTAL	10 265	23 215	33 480

	Gaud	Gournier	Total
2007	16 420	26 865	43 285
2008	17 020	22 967	39 987
2009	19 000	26 708	46 617
2010	13 951	24 310	38 261
2011	15 464	25 620	41 084
2012	14 196	25 540	39 736
2013	12 561	23 515	36 076
2014	11 261	24 849	36 110
2015	10 265	23 215	33 480

Soit un différentiel de 5.57 % par rapport aux chiffres de la centrale (4.7 % en 2014, 9 % en 2013).

Evaluation

La fréquentation des bivouacs en 2015 en baisse de plus de 2600 personnes par rapport à 2014 confirme la tendance constatée depuis 2009 : une diminution de la fréquentation globale des Gorges de l'Ardèche en canoë kayak (environ moins 10% par an ces dernières années) due principalement à la diminution de la descente en 1 jour alors que dans le même temps la « mini descente » en amont de la Réserve prend de plus en plus d'ampleur.

La part des réservations par internet représente 61 % (contre 59 en 2014, 54% en 2013, 50 % en 2012 et 49 % en 2011), celle des réservations à la base de Vallon Pont d'Arc : 36 % (contre 38 % en 2015, 41% en 2013, 44 % en 2012 et 60 % en 2011) et celle de St Martin d'Ardèche de 3 % identique à celle de 2014(contre 5% en 2013, 6 % en 2012 et 2011).

Concernant l'arrêté sur la consommation d'alcool, le SGGA a maintenu le dispositif mis en place depuis 2010, et a très largement communiqué auprès de public afin d'enclencher une modification en profondeur de l'image de la « descente des Gorges ».

L'alcool est toujours très présent avec des situations (début de saison et fin de saison) proches des débordements d'avant 2009. Les agents du SGGA constatent également, très régulièrement, de nombreux groupes qui consomment de l'alcool avant d'arriver sur les bivouacs.

Un nombre bien plus important d'interventions de la gendarmerie par rapport à 2014, mais seulement à partir de fin juillet: avec plus de 30 procédures de gendarmerie pour détention d'alcool lors des contrôles, a permis de réduire très certainement de nombreuses incivilités. Toutefois, 5 incivilités « graves » et agressions verbales ont été traitées et suivies par le SGGA durant la saison (courrier au contrevenant, au loueur, plainte) avec pour chacune d'entre elles des courriers d'excuses et donc des retours positifs sur la gestion des bivouacs par l'ensemble du personnel du SGGA.

Des opérations de contrôle, plus fréquentes mais également avant le mois de juillet et durant le mois de septembre avec la présence des gendarmes et ce jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des clients sur les bivouacs devraient contribuer à limiter plus fortement le risque de débordement de début et fin de saison.

La présence de brigades nautiques (gendarmes de Vallon Pont d'Arc et Saint-Martin d'Ardèche) régulières pour application de l'arrêté sur la rivière et ses berges pourrait contribuer à améliorer très sensiblement son application et son respect par l'ensemble des usagers des Gorges de l'Ardèche.

2 – Gestion des déchets (bivouacs, RTGA et rivière) (SGGA)

Objectifs

Les paysages somptueux des gorges de l'Ardèche sont reconnus par tous, bien au-delà des frontières de l'hexagone. Toutefois, le nombre important de visiteurs de ce site apporte inévitablement certaines nuisances qu'il faut prendre en compte dans la gestion quotidienne de la Réserve Naturelle.

La collecte et l'évacuation des déchets déposés ou « oubliés » par les visiteurs sur les plages, le long de certains sentiers ou sur les belvédères de la route touristique nécessitent, sur certaines saisons, une mobilisation quasi-journalière pour tendre à maintenir ce site le plus propre possible.

Des agents sillonnent donc la Réserve et le linéaire de la rivière pour collecter ces déchets et les évacuer. Cette collecte s'effectue en canoë ou en barque sur l'eau, mais également en véhicule quand les lieux sont accessibles.

La route touristique, à partir du Pont d'Arc, fait l'objet d'un nettoyage régulier, en particulier les belvédères, du belvédère du Serre de Tourre jusqu'à celui du Ranc pointu, et ce de janvier jusqu'à décembre.

Réalisations

Les aires de bivouacs de Gaud et de Gournier où **33 380** personnes ont séjourné une nuit en 2015 (mais qui accueillent aussi régulièrement des visiteurs « de passage » en journée), demeurent forcément le 1^{er} gisement de déchets. La collecte sélective a été mise en place en 2007, pour trier le verre et les emballages des déchets classiques, ce qui permet de réduire le tonnage traité en décharge.

Ces déchets récupérés sont ensuite acheminés par les agents du SGGA (équipe « Entretien ») en véhicules 4X4 vers le quai de transfert de Saint-Remèze.

Depuis 2014, la collecte des ordures ménagères est réalisée par la Société Suez environnement (SITA centre-Est), prestation facturée au SGGA. Par ailleurs la commune de Saint-Remèze faisant partie de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, la gestion du tri des déchets est désormais confié au SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche).

Coût total du traitement des OM, collecte sélective et déchetterie : 2 846 € TTC (Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche) et 1116,50 € TTC (Suez environnement).

Nettoyage Route Touristique des Gorges de l'Ardèche (janvier à décembre)

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la gestion des bivouacs, le SGGA a souhaité mettre en place deux équipes de saisonniers : « Accueil bivouacs » et « Entretien ».



L'équipe « Entretien » composée de 2 à 3 saisonniers a pour mission de nettoyer les sanitaires des deux bivouacs, elle a eu comme autre mission le nettoyage de la RTGA et des belvédères, depuis l'amont du Pont d'Arc :

- d'avril à septembre : quotidiennement du Pont d'Arc au bivouac de Gournier et 2 à 3 fois par semaine de Gournier au Ranc pointu (en moyenne : 3h/agent),
- de septembre à décembre : intervention des agents du SGGA 1 fois par semaine (3h/agent) en fonction de la fréquentation touristique.

Total d'heures réalisées: près de **600 heures** de nettoyage – ramassage des déchets.

Quantité : plus d' **1T400** (estimation) d'ordures ménagères récoltées avec emballages plastiques, bouteilles en verre et encombrants (pneus...).

Nettoyage Rivière

Le nettoyage de la rivière dans la RNNGA mobilise pour chaque opération au minimum 2 agents (ou saisonniers) du SGGA. Une partie ou la totalité des Gorges sont nettoyées essentiellement durant la saison estivale. Cette année, les agents du SGGA n'ont effectué qu'une quinzaine d'opérations de nettoyage des Gorges sur les secteurs les plus fréquentés par les touristes.

Crédit photo SGGA



Les opérations de nettoyage de la rivière organisées chaque année par le SGGA en début de saison et en fin de saison n'ont pu avoir lieu compte tenu des conditions météorologiques.



Crédit photo SGGA

Pour la cinquième année consécutive l'APESS, l'association des riverains du hameau de Sauze, la mairie de Saint-Martin d'Ardèche avec la participation du SGGA (mise à disposition de deux agents et d'une barque à moteur électrique) ont organisé au mois d'août le nettoyage des berges de l'Ardèche, de Sauze au lieu dit de Louby.

Total d'heures réalisées en 2015: plus de **150 heures** de nettoyage et ramassage en canoë, en barque et à pied.

Quantités estimées : plus de **400 kg** de déchets : pneus, canoës, verre, plastiques...

Evaluation

Si le coût de la collecte et du traitement des déchets des deux bivouacs, de la RTGA et des berges de la rivière Ardèche n'est pas négligeable pour le SGGA, ce travail réalisé par les agents, en partenariat avec la commune de Saint-Remèze et les Communautés de Communes demeure indispensable pour la protection du site. Il l'est également pour l'image de la RNNGA et du territoire du syndicat.

La collecte des OM des deux bivouacs et celle de la RTGA, a été confié à un prestataire. Le transfert des OM à partir d'un local situé à côté de la déchetterie de St Remèze après accord des services administratifs concernés, a permis de connaître plus précisément le tonnage d'OM collectées par le SGGA basé jusqu'en 2009 sur une estimation.

Le partenariat avec l'ADES et la société Melvita confirme l'intérêt des citoyens à participer aux différentes opérations de nettoyage des gorges de l'Ardèche. Ce partenariat devrait se poursuivre en 2016.

Financement : fonctionnement courant SGGA

3 - Stage de labellisation (SGGA)

Objectifs



Crédit photo SGGA

Destinée aux Brevets d'Etat volontaires, cette formation s'intègre dans la démarche de labellisation mise en place par le Syndicat : valoriser les professionnels des sports de nature respectant le milieu naturel et sensibilisant leurs clients, promouvoir l'éducation à l'environnement par le biais des activités sportives pratiquées sur le territoire des Gorges de l'Ardèche.

Une vingtaine de moniteurs labellisés, partenaires du SGGA, favorisent la préservation des espaces naturels protégés

et le développement local durable.

Réalisations

Dans le cadre du « Label Nature Gorges de l'Ardèche », le SGGA a organisé deux temps forts de formation durant l'année 2015 :

le 19 mars une journée entière dédiée à la **forêt** (intervenants : Gilbert Cochet, Président du Conseil Scientifique, Lionel Giacomelli, ONF Ardèche, Michel Salvi, Charbonnie, Lucas Gleizes, SGGA) avec des observations de terrain entre la forêt du Laoul et les Gorges de l'Ardèche ; cette formation a mobilisé plus d'une trentaine de moniteurs labellisés ou en cours de labellisation.

Le 23 novembre pour une visite d'une grotte ornée la Grotte de la Vache avec Nicolas Lateur, agent DRAC Rhône-Alpes en charge de la conservation des grottes ardéchoises et Bernard Gély Archéologue, préhistorien, spécialiste des grottes ornées paléolithiques de l'Ardèche ; compte tenu du nombre limité de places, cette formation n'a mobilisé qu'une vingtaine de participants.

Par ailleurs, les labellisés ont également été associés à la finalisation du Jeu de Gaud.



Crédit photo SGGA

Evaluation

En 2015, plus d'une trentaine de moniteurs titulaires de Brevets d'Etat ont participé aux formations proposées par le SGGA. Par ailleurs, certains de ces moniteurs ont participé à d'autres opérations proposées par le SGGA dans d'autres cadres, manifestant ainsi leur intérêt pour les activités du gestionnaire de la Réserve : projet pédagogique, programme d'animations, etc. Le nombre de guide nature labellisés en activité est de 23 en 2015.

Une demande de labellisation de « guides culture » a émergé en 2015. Dans un premier temps, un partenariat a été engagé entre le SGGA et la SPL Pont d'Arc Ardèche pour proposer des séances de formation aux guides autocar qui travaillent sur le territoire et dont l'activité est en développement du fait de la Caverne du Pont d'Arc.

Financement : fonctionnement courant SGGA

4 - Renouveau de la Convention Escalade « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDFME)

Objectifs

La pratique de l'escalade dans la RNNGA est régie par le règlement intérieur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (Arrêté inter préfectoral « Dispositions relatives à la pratique de l'escalade des falaises » Articles 8 et 9) conformément au Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980 (Article 13 - 3°). La pratique de l'escalade est autorisée uniquement sur les sites mentionnés dans la convention.



Crédit photo G.Trouillas CDFME 07

Depuis 2005, la pratique de l'escalade dans la RNNGA fait l'objet d'une convention signée entre le SGGA et le Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade. Elle précise les zones ouvertes à la pratique de l'escalade (16 sites autorisés), les différentes pratiques (formes, équipements, règles d'ouverture d'itinéraires), la gestion des différentes zones autorisées, l'information des pratiquants et le suivi écologique et scientifique de l'évolution de la paroi des zones grimpées.

Depuis 2009, les signataires de la convention se sont engagés à la renouveler pour différentes raisons : retours d'expérience, nouvelles pratiques, évolution des enjeux environnementaux, exigence du Département de l'Ardèche d'un conventionnement (propriétaire-CDFME) préalable à toute inscription au PDESI...

La RNNGA étant située dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche, il est apparu nécessaire d'harmoniser la convention escalade RNNGA 2005 avec le plan d'escalade du site ENS et Natura 2000 du Bois de Païolive et des Gorges du Chassezac (CG07, CD FFME, FRAPNA, LPO et professionnels des activités de pleine nature).

Le périmètre retenu pour cette nouvelle convention « Gorges de l'Ardèche » est défini par :

- la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche,
- le site classé du Pont d'Arc,
- l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche,
- le site Natura 2000 Dent de Rez et Gorges de l'Ardèche.

La convention escalade « Gorges de l'Ardèche » doit être complétée par un schéma d'organisation qui lui sera annexé. Il précise les zones ouvertes à la pratique de l'escalade ainsi que les éventuelles mesures conservatoires, règles d'utilisation et prescriptions spécifiques à chaque site. Le schéma d'organisation est établi sur un Système d'Information Géographique associant géolocalisation à une base de données collectant :

- des éléments naturalistes,
- des descriptifs des itinéraires et/ou des sites d'escalade,
- des informations foncières,
- des mesures conservatoires et prescriptions spécifiques au site.

Réalisations

Suite à la réunion le 4 novembre 2014 de médiation entre le CDFME et le SGGA, en Sous préfecture de Largentière, dans un esprit de conciliation au regard des enjeux environnementaux des parois rocheuses mais aussi de la pratique de l'escalade depuis les années 1960 et de son évolution, les propositions retenues dont notamment :

- le maintien des sites déjà existants en rive droite, mais en l'état, sans nouvel équipement, avec la réduction des enveloppes actuelles en fonction de l'état initial précisé par le CD FFME,
- ces sites ne devront être mentionnés dans aucun topoguide (pas de publicité),
- certains sites non encore équipés devront être abandonnés,
- le principe de compensation en cas d'interdiction permanente d'un site sera également abandonné...

ont servies de base à la finalisation du projet d'arrêté interpréfectoral modifiant le règlement intérieur de la RNNGA pour les pratiques de l'escalade présenté par la DREAL et validé au comité consultatif du 1^{er} juillet 2015.

Le cahier des charges (grilles d'évaluation de l'impact de la création d'une nouvelle voie sur un site autorisé) a également été présenté et testé dans la RNNGA et hors réserve naturelle sur le site d'escalade de la vallée de l'Ibie avec le CDFME et un membre du Conseil scientifique de la RNNGA.

Ce sont près d'une **centaine d'heures** de travail réalisée par le conservateur, le garde technicien, référent escalade du SGGA et la directrice du SGGA: réunions techniques, entretiens téléphoniques avec l'administrateur référent du CDFME, rédaction de plusieurs versions de la future convention et de son schéma d'escalade (document technique)...

Evaluation

Le protocole d'étude et de suivi des nouveaux équipements sur les sites d'escalade existants a été réalisé par le SGGA avec l'appui scientifique et la validation du Conseil scientifique de la RNNGA. Ce « cahier des charges » permettant d'évaluer l'impact de la création d'une nouvelles voie sur un site autorisé à l'escalade est indiqué à l'article du futur arrêté interpréfectoral modifiant le règlement intérieur de la réserve naturelle pour l'escalade et la spéléologie : « 8.4. *L'ouverture de nouvelles voies à l'intérieur des sites d'escalade existants doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale, après avis du conseil scientifique et du comité consultatif de la Réserve. La demande motivée devra être adressée au gestionnaire de la Réserve avant le 31 janvier de chaque année, sur la base d'un cahier des charges préalablement établi par le gestionnaire et le Conseil Scientifique de la Réserve* ».

Une période de test sur deux ans du cahier des charges est prévue dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur de la RNNGA envisagé en tout début d'année 2016.

La cartographie et l'identification (numéro et nom) des voies équipées de chaque site autorisé à la pratique de l'escalade dans la réserve naturelle ont été réalisées par le CDFME fin 2015. Ces éléments annexés au nouvel arrêté complètent le schéma de la pratique de l'escalade dans les Gorges de l'Ardèche.

Financement : fonctionnement courant SGGA

5 – Projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDS)

Objectifs

La pratique de la Spéléologie dans la RNNGA est régie par le règlement intérieur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (Arrêté inter préfectoral – « Dispositions concernant l'accès aux grottes et cavités non aménagées » Articles 5, 6 et 7) conformément au Décret n° 80-27 du 14 janvier (Article 13 - 3°).

Elle est autorisée dans la RNNGA, mais certaines cavités présentant un intérêt particulier pour la conservation de la faune, du patrimoine géologique ou des vestiges archéologiques font l'objet de restriction partielle ou totale.

L'accès aux cavités par les falaises doit faire l'objet d'une déclaration au gestionnaire qui consulte le Conseil Scientifique de la Réserve.

Des conventions spécifiques (réseau Mambo, Paris-Aiguille) ont été signées entre le CDS, les propriétaires privés et le SGGA concrétisant l'engagement des signataires dans une démarche volontaire de concertation, de confiance et d'échanges entre les acteurs sportifs, économiques et environnementaux.

Et, depuis 2011, le SGGA et le CDS se sont engagés dans l'élaboration d'un projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » compte tenu :

- de l'intérêt exceptionnel des Gorges de l'Ardèche pour la pratique de la spéléologie, sous toutes ses formes,
- de la grande sensibilité du monde souterrain,
- du rôle majeur que jouent les spéléologues dans l'amélioration des connaissances scientifiques du patrimoine souterrain,



- du partenariat actif et constructif entre le CDS 07 et le gestionnaire de la RNNGA.

La convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » a comme périmètre :

- la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche,
- le site classé du Pont d'Arc,
- l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche,
- le site Natura 2000 Dent de Rez et Gorges de l'Ardèche.

Elle a pour objet de définir les principes et règles générales d'organisation de la pratique de la spéléologie dans le périmètre prédéfini. Elle vise à organiser une pratique équilibrée, durable et responsable de la spéléologie, satisfaisante pour les spéléologues et non préjudiciable au patrimoine naturel et historique exceptionnel des Gorges de l'Ardèche.

La convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » sera complétée par un schéma d'organisation qui lui sera annexé. Il a vocation à définir les modalités techniques d'utilisation du milieu souterrain à des fins de spéléologie et en fonction des différentes pratiques : loisirs et formation, prospections et explorations scientifiques, cavités règlementées.

Réalisations

En 2015, le SGGA et le CDS ont poursuivi le travail d'élaboration de la nouvelle convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » :

- échanges entre les deux structures et les services de la DREAL sur la rédaction de plusieurs versions du projet de convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » avec la prise en compte de l'élaboration de futur arrêté interpréfectoral portant règlementation des activités et manifestations sportives dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA), lié au renouvellement du décret de la réserve naturelle..

- réunion de travail (CDS-Conseil Scientifique et SGGA) pour la finalisation du « cahier des charges », grilles d'évaluation de l'impact de la pratique de la spéléologie dans la RNNGA ;

- plusieurs interventions des agents du SGGA sur la pratique de la spéléologie dans les Gorges de l'Ardèche et le projet de convention durant les formations du CREPS de Vallon Pont d'Arc destinées aux futurs professionnels et encadrants techniques de cette pratique.

Ce sont près de **70 heures** de travail réalisées par la directrice, le conservateur et le garde technicien, référent spéléologie du SGGA : réunions techniques, entretiens téléphoniques avec les services de la DREAL, l'administrateur et le technicien référents du CDS, rédaction de plusieurs versions de la future convention, etc.

Evaluation

Il reste aux futurs signataires (SGGA-CDS 07 et 30) à finaliser, en 2016, la convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » en prenant en compte le nouvel arrêté interpréfectoral portant règlementation des activités et manifestations sportives dans la Réserve Naturelle, lié au renouvellement du décret.

Le schéma d'organisation de la pratique de la spéléologie dans les Gorges de l'Ardèche annexé à la convention précise notamment le découpage géographique des prospections et des explorations scientifiques spéléologiques ainsi que les éventuelles mesures conservatoires, les règles d'utilisation et prescriptions spécifiques à chaque cavité.

Pris en compte dans le projet du futur arrêté interpréfectoral portant règlementation des activités et manifestations sportives dans la Réserve Naturelle, l'évaluation de l'impact de la pratique de la spéléologie lors de prospections et d'explorations nécessitant des travaux de désobstruction devra être également intégré à la convention.

Le schéma d'organisation sera établi sur un Système d'Information Géographique associant géolocalisation à une base de données, s'appuyant notamment sur les bases de données du CDS et du SGGA :

- éléments naturalistes,
- caractéristiques des cavités et réseaux, topographie, balisage,....,
- informations foncières,
- mesures conservatoires et prescriptions spécifiques au site : période(s) d'équipement, période(s) d'interdiction temporaire...

Le schéma d'organisation intégrera également les préconisations de la FFS en termes d'équipement des cavités.

Financement : fonctionnement courant SGGA



6- Sentier de randonnées (SGGA)

Objectifs

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche a engagé en 2009 une action globale de refonte de son réseau de sentiers de randonnée pédestre tenant compte des évolutions des Communautés de Communes environnantes. Afin d'éviter une superposition des sentiers, une réflexion a été engagée : il a été décidé que la SGGA conserverait la responsabilité des sentiers directement liés à la Réserve Naturelle et à la Dent de Rez soit 8 sentiers au total.



Réalisations

Au total, ce sont plus de **765,30heures** qui ont été réalisées par les agents du SGGA pour l'entretien des sentiers des Gorges de l'Ardèche, en particulier celui du fond des Gorges: débroussaillage, élagage et balisage.

Après avis du comité consultatif (1 juillet 2015) et évaluation des incidences au titre de N2000, la sécurisation du sentier du fond des Gorges de l'Ardèche a été réalisée par un prestataire externe suite à un travail d'expertise qui a été confié au CREPS de Vallon Pont d'Arc dans le cadre d'une convention afin d'identifier les secteurs à sécuriser. En effet, si ce sentier a déjà, par le passé, fait l'objet d'équipement de sécurisation pour le randonneur (mains courantes (Gournier, Richemale), échelles inox du tuf du « Figuiier »...), certains de ces équipements ont dû être remplacés (5 secteurs à « sécuriser » mis en évidence et dont les matériels n'offrant plus les garanties de sécurité pour lesquelles ils ont été installés) et/ou à prolonger sur quelques mètres supplémentaires du fait de l'érosion de la roche par endroits ou de modifications de terrain suite aux épisodes de crues.

A la demande du gestionnaire, une méthode légère a été utilisée par le prestataire :

- Minimiser l'impact visuel des éléments démontés, les anciens ancrages ou éléments métalliques ont été soit meulés à raz puis recouvert de colle bi-composant de même couleur que le rocher (sablage), les trous dans le rocher ont été rebouchés avec la même technique.

- Chaque secteur a été traité et terminé l'un après l'autre afin de ne pas perturber les randonneurs ou les mettre en danger. Le sentier est resté ouvert.

- il convenait de ne remplacer le matériel (ou d'en rajouter) qu'à l'identique pour intégrer au maximum les nouveaux éléments et que rien ne soit choquant pour les habitués du sentier.

- le matériel a été être acheminé à pieds en plusieurs fois, en partie en barque électrique avec l'aide des techniciens du SGGA.

- Aucun stockage de matériel.

- Les personnels et techniciens se rendaient sur le chantier par le sentier lui-même.

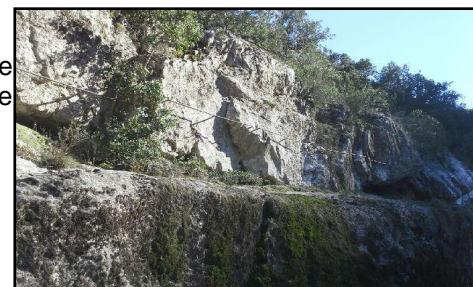
- l'ensemble des moyens mis en œuvre ont été démontés et acheminés hors des gorges. Aucun déchet n'est resté sur place. Les vieux équipements ont été déposés dans une déchèterie pour y être traités.

Avec l'aide du SGGA, le prestataire a effectué des déposes de matériel le long de l'Ardèche puis finalisé le chantier (3 jours) sur place à partir du 18 Novembre 2015.

Exemples de réalisation : Aval « gué guitard » : remplacement et rallongement de la main courante (évacuation des anciennes), (15,5m linéaires).



Main courante amont Richemale : complément à la main courante (prolongation amont et aval). (8m linéaires).



La Cadière : équipement du petit dièdre amont (4m linéaires), à l'aval : rajout (6m linéaires) et remplacement d'un barre tordue par une chute de pierre au milieu (2m linéaires) Retirer un ancien câble non-conforme. (total de 12m linéaires).

Evaluation

L'effort de balisage annuel a été plus conséquent en 2015 et a répondu aux objectifs que le SGGA s'est fixés : maîtriser

la fréquentation pédestre sur le site des Gorges de l'Ardèche et en particulier dans la RNNGA en offrant un accueil de qualité aux randonneurs. Il reste cependant à mieux anticiper la gestion de l'Ambrosie (espèce exotique végétale envahissante dont le pollen peut provoquer de graves allergies) sur certains secteurs du sentier du fond des Gorges de l'Ardèche, en fonction des conditions météorologiques et des zones de quiétude des oiseaux rupestres nicheurs présents en saison estivale. Des actions spécifiques « grand public » d'arrachage de l'Ambrosie (enjeu de santé public) réalisées en 2015 ont permis de ne pas intervenir mécaniquement en période sensible (reproduction) pour de nombreuses espèces animales.

La sécurisation du sentier du fond des gorges de l'Ardèche réalisée en 2015 a déjà fait l'objet de retours positifs de randonneurs.

Financement : fonctionnement courant SGGA

E / Information, Animation et Communication

1 – Projets et animations pédagogiques (SGGA)

Objectifs



Depuis plusieurs années, le SGGA s'est engagé dans une politique volontariste pour développer l'animation dans la Réserve en faveur des scolaires et des adultes. Le recrutement d'un nouvel animateur titulaire du Brevet d'Etat d'accompagnateur en Moyenne Montagne et l'agrément obtenu de l'Education Nationale pour cet agent ainsi qu'un garde animateur et un animateur saisonnier permettent de renforcer ces activités de sensibilisation. L'encadrement constitue un moyen particulièrement efficace pour responsabiliser les visiteurs de la Réserve au respect de ce site.

Sur le bivouac de Gaud, le site pédagogique allie salle de classe équipée (ancien château) et accueil en séjours courts sous tentes collectives réservées aux scolaires. Le temps consacré à l'animation augmente avec les années, mais c'est une volonté forte du gestionnaire d'informer au plus tôt les enfants sur les richesses faunistiques, floristiques, paysagères de ce site. La plupart des classes concernées sont issues d'écoles primaires de l'Ardèche, du Gard ou de la Drôme. Nuls doutes que la plupart de ces enfants reviendront dans la Réserve prochainement ou dans quelques années. Le message fort pour le respect de ces richesses et de ces lieux devrait pouvoir influencer sur un comportement différent dans les années à venir, respect de l'environnement dans ce milieu, mais aussi ailleurs.

Réalisations

Accueil des scolaires

2743 élèves ont participé à des animations pédagogiques, ce qui représente 839 élèves hors séjours et 1904 élèves qui ont passé au moins une nuitée sur le bivouac de Gaud.

En 2015, 6 classes ont participé à l'appel à projet auprès des écoles de leur territoire pour construire des projets éducatifs à l'année (4 classes en Ardèche et 2 dans le Gard)

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche intervient aussi sur des projets portés par les partenaires : intervention d'un animateur dans l'appel à projet d'Ardèche Claire pour trois classes du territoire, cette action sera reconduite en 2016.

Le pôle animation encadre aussi des centres de loisirs : 567 nuitées en juillet et août.



Crédit photos B.Raoux (SGGA)–

Le SGGA travaille également en partenariat avec la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la mairie de Saint-Martin d'Ardèche dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (programme d'animations dans plusieurs écoles : Vallon pont d'Arc, Vogue et Lagorce). Ce qui représente 17 interventions sur l'école de Saint-Martin d'Ardèche et 32 interventions sur les écoles de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Evaluations

L'année 2015 a été marquée par une montée en puissance des interventions scolaires du SGGA, la construction de nouvelles animations, la formalisation du projet éducatif, avec notamment le lancement de l'appel à projet et de supports pédagogiques : canoë pédagogique et jeu de Gaud.

Coût total : 12 000€

Financement : CG07, N2000 et Pays AM / Fonctionnement courant

2 – Passerelles Patrimoines (Réseau de médiation des patrimoines de l'Ardèche Méridionale)

Objectifs

Le réseau Passerelles patrimoines, a été créé à l'initiative de quatre acteurs majeurs du patrimoine en Ardèche méridionale : le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, le Centre Européen de Recherches Préhistoriques désormais remplacé par La caverne du Pont d'Arc, la Cité de la Préhistoire – Grand site de l'Aven d'Ornac et le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche. Depuis 2015, adhèrent également Museal et le Parc Naturel des Monts d'Ardèche.

Démarche collective impulsée en 2013, cette mise en réseau vise à faire de notre territoire une destination incontournable en matière d'éducation aux patrimoines. Destiné à favoriser la rencontre entre le jeune public et le patrimoine naturel et culturel en sud Ardèche, le réseau propose près de 80 activités aux enseignants. De la maternelle au lycée, entre sciences, histoire, sports et arts, ils peuvent composer leur séjour à la carte (2, 3 ou 5 jours)

Réalisations

Entre le 4 mai 2015 (ouverture de la caverne aux scolaires) et fin juin 2016, 74 séjours de 2 à 5 jours auront été coordonnés par Passerelles patrimoines, soit 5 253 nuitées pour environ 3 000 élèves.

Evaluation

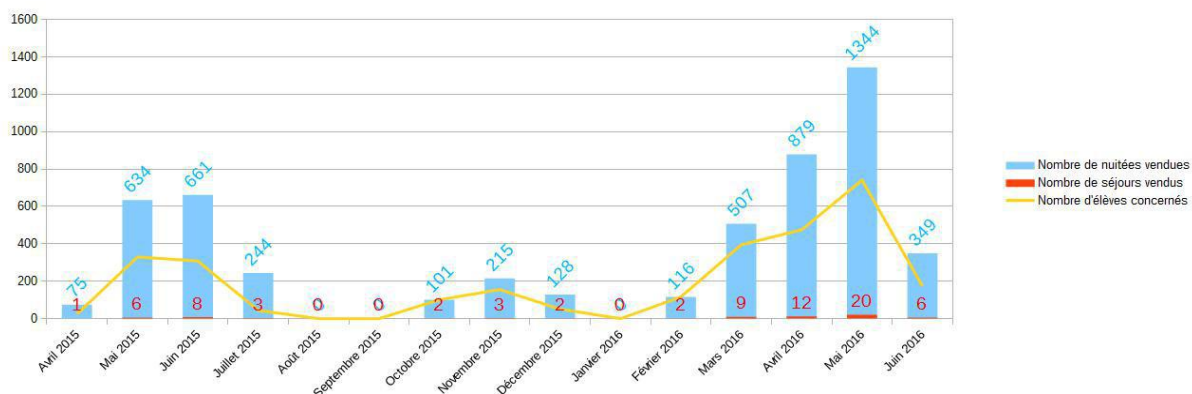
Pour l'année scolaire 2015/2016 (la seule année scolaire complète réalisée à ce jour) : 99 % des séjours vendus par Passerelles patrimoines passent par la Caverne du Pont d'Arc (à raison de 1 à 2 journée(s)/séjour).

85 % des séjours mobilisent au moins un autre partenaire au delà de la Caverne, parmi lesquels :

- la Cité de la Préhistoire d'Ornac (65 % des séjours)
- le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (40 % des séjours)
- le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional (19 % des séjours)
- MuséAl (6 % des séjours)
- Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche via ses partenaires éducatifs (8 % des séjours)
- Autres partenaires : spéléo, BE Canoë, conteurs, etc. interviennent dans 17 % des séjours.

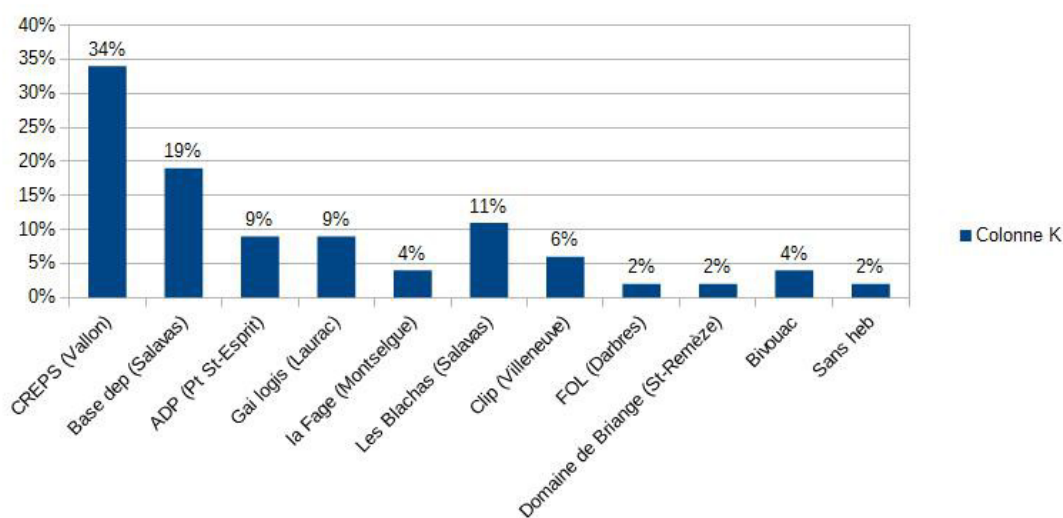
A noter que plus de la moitié des séjours mobilisent 3 acteurs culturels au total.

Saisonnalité des séjours Passerelles entre avril 2015 et juin 2016



10 partenaires hébergeurs travaillent avec Passerelles patrimoines dont le SGGA qui représente 4% de l'offre avec l'hébergement proposé à l'espace pédagogique du bivouac de Gaud.

Où logent les élèves ?



Le SSGA assure à titre provisoire depuis 2013 le portage de Passerelles Patrimoines (1 poste et les actions de communication). La montée en puissance du réseau et son extension territoriale ont amené les partenaires fondateurs à envisager un transfert (sans doute en 2017) vers une autre structure ou collectivité de dimension plus départementale.

3 - Information et communication (SGGA)

Objectifs

La volonté du SGGA d'informer et de sensibiliser à la préservation des espèces faunistiques et floristiques de la RNNGA, mais aussi au respect du site en général (déchets, bruit, feux, bivouacs) passe par l'organisation régulière d'animations grand public. Il s'agit notamment de diaporamas en soirée directement sur les bivouacs pour les campeurs d'une nuit ou de randonnées à thèmes (préhistoire, plantes aromatiques, petit patrimoine). La mobilisation des médias permet également d'atteindre cet objectif.

Réalisations

Une centaine d'articles ont été publiés durant l'année relatant les différentes missions du Syndicat et les animations estivales dont certains ont fait la « une ». Une cinquantaine d'articles ont été produits et mis en ligne sur le nouveau site internet du SGGA. Ces articles sont systématiquement communiqués aux communes, membres, partenaires, offices de tourisme et communautés de communes et presse.

Plusieurs radios locales / régionales : France Bleue/fréquence 7, RTL , participent régulièrement à la diffusion de l'information et de la préservation des espèces et des milieux de la RNNGA.

La sollicitation de médias nationaux (télévisions) en 2015 a contribué à mieux faire connaître la richesse du territoire et les actions menées par le SGGA sur le territoire des Gorges de l'Ardèche: France 2, Tf1

Animations scientifiques spécialisées et formations :

- 2 Journées formation pour les brevets d'état
- 1 journée Eductour avec 21 professionnels du tourisme.
- 1 journée sensibilisation des acteurs du tourisme via l'ADT
- 1 journée avec les guides autocaristes
- 4.5 journées formation creps
- 1 journée formation botanique N2000
- Intervention du conservateur en début de saison auprès des staffs PGL
- 1 journée préparatoire HEC et 1 journée Rotary par Gilbert Cochet

Animations et randonnées pour public estival avec les partenaires et campings :

- Office de tourisme Vallon Pont d'Arc et du Rhône aux Gorges de l'Ardèche,
- Camping Indigo, les Templiers, Huttopia Vagnas, 1000 étoiles

- Participation aux festivals Mômes et Merveilles Vallon-Pont- d'Arc,
- Maison de la Réserve/Grotte de la Madeleine,
- Ecogarderie dans le site classé du Pont d'Arc et présence de saisonniers dans les navettes estivales,
- Ecogarderie dans la Vallée de l'Ibie et aval des Gorges.

Animations Grand public

8 animations ont été proposées sur les communes du SGGA, avec ses partenaires, d'avril à septembre 2015, dont :

- Vendredi 10 avril (Saint Marcel d'Ardèche) : Fréquence grenouille , 22 personnes,
- Vendredi 24 avril (le Garn) : Maladrerie des Templiers (2 départs un le matin et un l'après-midi) : 52 personnes,
- Samedi 9 mai (Issirac/Le Garn) : 20 000 ans d'histoire, 30 personnes,
- Samedi 16 mai (Aiguèze) : Découverte d'un site emblématique gardois : Castelviel : 30 personnes
- Samedi 23 mai (Ibie) : Castor et demoiselles.. ,38 personnes,
- Samedi 6 juin : Les empreintes des populations...Orgnac : 20 personnes
- Samedi 20 juin (St Remèze) : L'étonnant fonctionnement des genévriers de Phénicie, 15 personnes
- Vendredi 4 septembre (Gras) Chauves souris contre criquet : la bataille des ultras son, 20 personnes. **Soit au total : 227 personnes + 295 personnes à Gaud et 769 à Gournier (diffusion de diaporama)**



Evaluation

L'organisation de manifestations et la participation à d'autres animations sont autant de moyens de sensibiliser les visiteurs, en particulier les résidents des communes du SGGA, qui découvrent le syndicat, ses missions, les actions qu'il mène dans la réserve naturelle et plus globalement, sur l'ensemble du territoire qu'il gère.

La presse, locale et régionale (Dauphiné Libéré, Tribune, Midi libre, l'avenir agricole...) et les radios comme France Bleu côté Ardèche communiquent régulièrement sur les différentes manifestations organisées par le SGGA, en particulier sur la RNNGA.

Les réseaux Réserves Naturelles de France, Grand Site de France ainsi que ceux des partenaires diffusent également très régulièrement les informations communiquées par le SGGA.

Coût total : 5000€

Financement : CG07, CG30, Communauté d'Agglomération de la Cèze

4 - Publications du SGGA

Objectifs

Améliorer l'information et la communication auprès du public est un des objectifs du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche. Plusieurs publications payantes existent déjà sur les Gorges de l'Ardèche et sont largement diffusées : la Flore des Gorges de l'Ardèche, le livre « De la Dent de Rez au Gorges de l'Ardèche » (désormais épuisé), le topo guide représentant les divers sentiers de randonnée, le livret sur la faune et la flore de l'Ardèche et les lieux appropriés dans les gorges pour pratiquer certains sports de nature, les plaquettes spécifiques aux oiseaux, aux poissons et à la flore de la Réserve, le guide du patrimoine des communes membres du Syndicat....

Réalisations

Les publications du SGGA sont diffusées soit par l'intermédiaire de dépositaires, soit en direct par le SGGA.

Evaluation

Une quarantaine de dépositaires (essentiellement en Ardèche) ont vendu en 2015 des publications, principalement les OT de Vallon Pont d'Arc et de Saint-Martin d'Ardèche, la grotte de la Madeleine, l'oti DRAGA et les Grottes de Saint Marcel d'Ardèche.

Les ouvrages les plus vendus sont : le topo guide des Gorges de l'Ardèche et la flore des Gorges de l'Ardèche.

Financement : Fonctionnement courant

F / Surveillance et Police

1 – Organisation de tournées régulières de surveillance (gardes RNNGA) et d'opérations inter services (ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie)

Objectifs

Le SGGA dispose en 2015 de 4 gardes commissionnés et assermentés par le Ministère de l'Environnement, qui peuvent constater les infractions à la réglementation fixée par le Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980 portant création de la RNNGA, mais également les infractions à la législation faune-flore. Ils peuvent à ce titre verbaliser les contrevenants (procès-verbal ou timbre amende).

Tout au long de l'année des patrouilles de surveillance sont effectuées sur l'ensemble de la Réserve et ce dispositif est renforcé dès le printemps. En effet, en collaboration avec les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), et de l'Office National des Forêts (ONF), de la Police rurale des patrouilles mixtes en canoë et à pied sont réalisées plusieurs fois par semaine. Ces surveillances sont organisées la semaine et le week-end (y compris jours fériés) en soirée et très tôt le matin afin de lutter contre le bivouac sauvage et les feux éventuels.

Par ailleurs, un partenariat direct existe avec les gendarmeries de Vallon Pont d'Arc et Bourg-Saint-Andéol qui viennent renforcer ce dispositif en cas de besoin.

Réalisations

Pour l'année 2015, **21 infractions** ont été relevées et sanctionnées (détail ci-dessous) par les gardes du SGGA et pour certaines d'entre elles par les autres services (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie).



Total heures Police -Astreinte (gardes sur bivouacs et base de réservation) : **930,30 heures**

Nombre d'opérations de police conduites par les agents SGGA: 89 (contre 76 en 2014, 86 en 2013, 100 en 2012, 76 en 2011, 73 en 2010), dont :

- 4 avec l'ONCFS,
- 3 avec l'ONEMA,
- 2 avec l'ONF (07 et 30),
- 2 avec la gendarmerie de St Martin d'Ardèche (en particulier au lieu dit « Le Louby » aval gorges de l'Ardèche dans la RNNGA),
- 2 avec la gendarmerie de Vallon pont d'Arc.

Secteurs d'intervention :

- 17 interventions sur la RTGA, bivouacs, belvédères et sites d'escalade,
- 22 interventions sur la partie aval de la RNNGA (Sauze-Louby-camping des grottes de St Marcel d'Ardèche et rive droite),
- 43 interventions sur l'ensemble de la RNNGA, principalement (Gaud-Gournier-Templiers),
- 7 interventions Dent de Rez – Vallée de l'Ibie –Site classé Pont d'Arc (site N2000).

Nombre de Timbres Amendes : 21 dont

- 17 pour « Bivouac sauvage » (dont 1 ONEMA),
- 3 stationnement-circulation véhicules motorisés,,
- 1 feu.
- La présence très régulière de la gendarmerie de Saint-Martin d'Ardèche au lieu dit « Le Louby » dans la RNNGA a particulièrement été dissuasive contre les « pirates de la rivière » (retournement de canoës avec vol délibéré des passagers, agressions envers les bateliers, les brevets d'Etat et leurs clients...).



Tableau Récapitulatif des infractions constatées (2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010)

Infractions sanctionnées (RNNGA)	2015	2014	2013	2012	2011
Bivouac sauvage	17 (TA)	18 (TA) dont 1 ONEMA	8 (TA) * + 3 procédures simplifiées (Gendarmerie)	9 (TA)* dont : ONCFS 2 ONEMA 2 5 procédures simplifiées (Gendarmerie)	20 dont : - 9 ONCFS - 10 procédures simplifiées (Gendarmerie)
Feu	1 (TA)	/	1 (TA)*	3 (TA)*	6
Circulation véhicule et Stationnement Véhicule	3 (TA)	/	1 (TA)* + 2 procédures simplifiées (Gendarmerie)	2 (TA)* 3 procédures simplifiées (Gendarmerie)	1
Trouble RNN	/	1 (TA)	/	/	1
Pratique sports et jeux règlementés,	/	1 (TA)	/	/	
Pêche sans permis	/	1 (TA) ONEMA	/	/	/
TOTAL	21	21	10(TA)*et 5 procédures simplifiées	14 (TA)* et 8 procédures simplifiées	28 (TA)*

* : timbre amende

Nombre d'astreintes de bivouacs week-ends (gardes RNNGA) : **37**

dont :

- 15 astreintes de janvier à avril,
- 22 astreintes de mai à septembre.

Opération éco-gardes/ brigade verte dans la Vallée de l'ibie

Le SGGA a engagé pour la quatrième année une opération d'éco-gardes/brigade verte dans la Vallée de l'ibie durant l'été afin de sensibiliser les visiteurs à la fragilité du site et au respect de la réglementation notamment sur les feux et le bivouac sauvage.



Evaluation

Depuis 2010, la nouvelle organisation des bivouacs a permis aux gardes de la RNNGA d'être plus présents sur la rivière et le sentier du fond des gorges de l'Ardèche, durant la période estivale. La poursuite des opérations de Police en interne (deux gardes obligatoires par sortie) et interservices (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie) ont été positives. Sur des secteurs ciblés comme la partie aval des Gorges de l'Ardèche, la gendarmerie de Saint-Martin d'Ardèche a très largement renforcé ces patrouilles régulières avec une nette diminution des incivilités sur la rivière au lieu dit « Le Louby ».

L'accompagnement des éco-gardes par les gardes assermentés de la RNNGA devrait pouvoir être plus régulier car très bénéfique sur des secteurs à forte fréquentation touristique.

L'extension du périmètre de compétence des agents commissionnés des réserves naturelles prévue en 2016 sera un élément déterminant dans la gestion des infractions hors RN qu'il faudra intégrer à une organisation (disponibilité des gardes) parfois compliquée en saison estivale !



Financement : fonctionnement courant SGGA

G / FONCTIONNEMENT

1 – Personnel

Objectifs

Un des axes d'amélioration du fonctionnement de la RNNGA concerne le personnel. Il s'agit de maintenir, d'améliorer et d'optimiser les compétences des agents du syndicat.

Réalisations

Cette année un agent titulaire de la Fonction Publique territoriale parti en disponibilité en mars 2013 a été réintégré en mars 2015.

Deux agents ont été stagiaires au 15 décembre 2015 en catégorie A, grâce aux dispositions de la loi de mars 2012 pour lutter contre la précarité dans la Fonction Publique Territoriale suite à des sélections professionnelles organisées fin septembre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Plusieurs postes ont été créés en 2015 :

- un poste de contractuel de Garde Nature, équivalent catégorie B de la filière technique,
- deux postes occasionnels (Archéologue et assistant Archéologie) pour la 4^{ème} campagne de fouille à la Maladrerie de Templiers,
- trois contrats aidés (deux d'une durée de 6 mois et 1 pour 1 an) pour l'équipe d'entretien et le renfort à la base de réservation.

Dix agents du SGGA ont bénéficié de formations sur les thèmes aussi variés que : la fonction publique territoriale, les Syrphes, les Bryophytes, le PSC1 (premiers secours), l'évaluation de l'état de conservation des habitats, la gestion de l'inventaire des biens, la déontologie du fonctionnaire, la retraite, la gestion administrative des arrêts de travail.

Trois agents se sont rendus à Dunkerque dans le Nord Pas de Calais au Congrès annuel de Réserves Naturelles de France ainsi qu'à plusieurs réunions de ses différentes commissions et groupes de travail.

2 agents ont participé aux 17^{ème} rencontres du Réseau des Grands Sites de France en Dordogne.

Soulignons également plus de **200 heures** passées par une partie des agents, dans le travail des réseaux professionnels comme Grands sites de France, Réserves Naturelles de France, CREPS, CEN, LPO, Conservatoire botanique, le réseau Loup-Lynx, ...pour les plus connus.

Au total, près de **400 heures** ont été consacrées à l'amélioration des compétences du personnel et à la mise en commun des connaissances en 2015.

Evaluation

En 2015 pour la première année les entretiens professionnels individuels ont été menés par les responsables de pôles (supérieur hiérarchique :N+1).Le dispositif d'entretien annuel a remplacé formellement le système de notation pour les titulaires de Fonction Publique Territoriale.

Les actions de formation à mettre en place s'établissent grâce aux comptes-rendus des entretiens annuels individuels.

Cette démarche souhaitée par le syndicat s'intègre parfaitement aux objectifs du Plan de Gestion.

Financement : fonctionnement courant SGGA

2 – Renouvellement du Plan de gestion de la RNNGA

Objectifs

« La réalisation d'un plan de gestion est une obligation depuis le décret n°2005-491 du 18 mai 2005, pris en application de la loi « démocratie de proximité » de 2002.

Selon le code de l'environnement, (R 332-21 et 332-22) dans les trois ans qui suivent sa désignation, le gestionnaire élabore un projet de plan de gestion de la réserve naturelle qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution, et décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection des espaces naturels de la réserve. Il recueille l'avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve et joint ces avis au dossier transmis au préfet.

L'objectif de chaque réserve naturelle est de préserver ce qui a justifié son classement : des taxons floristiques ou faunistiques, des habitats, des objets géologiques... L'objectif de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, au maintien dans un bon état de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Le plan de gestion permet d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et le temps. Une fois élaboré, il devient la référence permanente pour la gestion pendant la durée du plan et une mémoire de la réserve naturelle, réactualisée régulièrement, à l'usage des équipes successives. Il facilite également la transmission des acquis entre les gestionnaires du réseau des espaces protégés. »

(D'après : « Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. Réserves Naturelles de France, CHIFFAUT A., 2006 - MEED/ATEN, Cahiers Techniques n°79 »)

La réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche, dont le SGGA assure, par convention, la gestion, a été créée par Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980.

La révision porte sur le deuxième plan de gestion (2008 -2012), dont la rédaction avait été confiée au conservateur de la RNNGA. Il a été partiellement validé par le Conseil scientifique de la RNNGA et la DREAL (17 décembre 2007) et mis en attente pour cause de révision du Décret de la réserve naturelle et création du périmètre de protection. Toutefois, la réserve naturelle a bénéficié, entre 2008 et 2014, d'une gestion s'appuyant sur les Objectifs à Long Termes, les Objectifs de plan et les opérations validées en comité consultatif.

Réserves Naturelles de France (RNF) préconise la mise en place d'une évaluation périodique du patrimoine naturel et des résultats obtenus grâce à la gestion, et non un simple bilan de la mise en oeuvre du plan. Une RN doit évaluer comment le patrimoine naturel se porte sur la RN. Le patrimoine naturel visé est celui pour lequel la RN a une responsabilité. L'évaluation doit être collégiale, si possible, accompagnée d'un regard ou d'un appui extérieur pour « sortir de sa réserve ».

Cette nouvelle démarche se résume en 3 étapes fondamentales : analyse de l'état et des tendances du patrimoine naturel (avec indicateurs d'évaluation de l'état de conservation des habitats), analyse des causes de cet état, synthèse et perspectives pour la poursuite de la gestion.

Comme prévu dans le code de l'environnement, la rédaction d'un nouveau plan de gestion s'accompagne de l'évaluation du plan de gestion arrivant à son terme. La démarche vise à apprécier l'adéquation des objectifs et des opérations définis avec la réalité de terrain, l'évolution de celle-ci et les différentes contraintes auxquelles peut être confronté le gestionnaire.

Réalisations

Sur la base des préconisations de RNF, en particulier celles concernant l'évaluation de l'état de conservation des habitats, et de son appui technique en 2013, le conservateur de la RNNGA a poursuivi le travail de restructuration de l'arborescence du prochain plan de gestion, de reformulation des Objectifs à Long Terme et d'évaluation du deuxième plan de gestion (2008-2012). L'ensemble des propositions et remarques des membres du CS et de l'équipe du SGGA ont été intégrés au document de travail en cours d'élaboration. Le conseil scientifique a validé les différents tableaux de bord du futur Plan de Gestion prévu sur 10 ans (2017 – 2026) au lieu de 5 ans: « Evaluation état de conservation du patrimoine naturel » et « Gestion ».

L'ensemble de ce travail a été réalisé en étroite concertation avec la chargée de mission N2000 du SGGA afin de rendre cohérent le DOCUG (Document Unique de Gestion pour les sites N2000 du « Sud Ardèche et Dent de Rez » et Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche) et le prochain plan de gestion de la RNNGA.

L'évaluation du deuxième plan de gestion de la RNNGA (2008 -2012) ainsi que les Objectifs à Long Terme (OLT) du prochain Plan de gestion ont été présentés le 30 juin 2015 au Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature et le 1^{er} juillet au comité consultatif de la RNNGA qui a validé les OLT du 3^{ème} PG de la réserve naturelle.

Ce sont près de **400 heures** de travail réalisées par le conservateur et l'ensemble de l'équipe du SGGA.

Evaluation

Réalisés en interne, l'évaluation du plan de gestion et son renouvellement sont tributaires de l'organisation générale de la structure, de son fonctionnement et en particulier de la charge de travail du rédacteur (en l'occurrence le conservateur de la RNNGA). Il n'a donc pas toujours été possible de respecter le planning prévisionnel 2015.

L'évaluation du deuxième plan de gestion de la RNNGA a été finalisée fin mai 2015.

Concernant le troisième plan de gestion (2017 - 2026) de la RNNGA, la réactualisation du volet « Diagnostic », l'élaboration des fiches actions du volet « Gestion » devrait être présentées, après avis de la DREAL, au comité consultatif en fin d'année 2015 ou en début d'année 2016, ainsi qu'au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Rhône-Alpes.

Coût total: 6 000 € (non utilisés, report en 2016)

Financement : DREAL